

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la réunion

Annexe I: Liste des participants

Annexe II: Ordre du jour de la réunion

Annexe III: Conclusions et recommandations

RAPPORT DE LA RÉUNION

Introduction

1. L'Atelier de démarrage/Première réunion du Comité directeur du Partenariat stratégique FEM PAM/PNUE pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (Partenariat Med) s'est tenu, à l'obligeante invitation du Gouvernement du Monténégro, à l'Hôtel Maestral, Milocer (Budva, Monténégro), du 17 au 19 février 2010.

Participation

2. Les membres du Comité directeur ci-après étaient représentés: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, France, Italie, Liban, Libye, Maroc, Monténégro, Syrie, Tunisie, Turquie, PAM/PNUE, DGEF/PNUE, Banque mondiale, FAO, ONUDI, UNESCO-IHP, MED POL, CAR/ASP, CAR/PAP, INFO/RAC, CAR/PP, WWF MedPO, MIO-ECSDE, GWP-Med et le Directeur de projet.

3. Les observateurs ci-après étaient représentés: Malte, ACCOBAMS, Union pour la Méditerranée, FEM - Eaux internationales: IW-LEARN,

4. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

Ouverture de la réunion

5. M. Branimir Gvozdenovic, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du Monténégro a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. La réunion marquait le lancement d'un vaste ensemble d'activités de projets en appui à la concrétisation d'une vision commune - une Méditerranée propre, salubre et d'un caractère esthétique unique - et en exhortant à apporter une réponse résolue, efficace et concertée aux défis auxquels elle était présentement confrontée et à ceux qui l'attendaient. Le Monténégro attachait une importance particulière à la protection de la qualité et de l'intégrité de la biodiversité marine et à l'application de l'approche intégrée de la gestion des zones côtières. La réunion qui s'ouvrait était appelée à jeter les bases et élaborer des mécanismes efficaces du nouveau Partenariat stratégique, lequel, grâce à l'implication active de tous les acteurs concernés dans le volet régional et le volet investissements du projet répondrait aux besoins croissants de la région et de chacun des États.

6. Mme Maria Luisa Silva Mejias, Coordonnatrice adjointe et Administratrice chargée du PAM, a remercié les autorités du pays hôte pour le concours qu'elles avaient apporté à l'organisation de la réunion; elle a mis en exergue la détermination du Monténégro à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable. Le Partenariat stratégique était un outil permettant d'aider les pays, en particulier ceux qui étaient le plus dans le besoin, à réaliser les objectifs de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et il témoignait de la capacité du système du PAM à susciter des changements effectifs à travers des réformes politiques concrètes et des interventions ciblées, et à répliquer des actions couronnées de succès. Le concept de partenariat, destiné à produire des effets tangibles, s'inscrivait au cœur de ce qui constituait un projet complexe et ambitieux, impliquant des activités menées dans 13 pays, intervenant par le biais de 12 agences d'exécution avec l'appui financier de 48 sources de cofinancement. La durabilité était garantie en intégrant le projet dans le montage institutionnel et opérationnel de la Convention de Barcelone. Le Partenariat stratégique était l'un des plus vastes jamais instaurés pour la protection de l'environnement méditerranéen. La tâche à accomplir était rude puisqu'elle consistait à changer les mentalités, les politiques et les modalités de travail.

L'adhésion à attendre de l'opinion et des décideurs à l'avenir dépendrait des actions concertées à mener à bien autour des objectifs assignés.

Élection du Bureau

7. Conformément aux dispositions du Document de projet, la réunion a été coprésidée par le représentant du Président du Bureau de la Convention de Barcelone, M.Azzeddine Daaif (Maroc) et Mme Maria Luisa Silva Mejias, Coordinatrice adjointe et Administratrice chargée du PAM.

8. Le Bureau a été élu avec la composition suivante:
Vice-Présidentes: Mme Jelena Knezevic (Monténégro)
Mme Samira Nateche (Algérie)
Rapporteur: M. Dimitris Faloutsos (Partenariat mondial de l'eau - Méditerranée
- GWP-Med)

Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour UNEP(DEPI)/MED WG.345/1 et l'ordre du jour annoté (UNEP(DEPI)/MED WG 345/2 Corr.1 ont été adoptés. L'ordre du jour est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Introduction à la réunion : objectifs, structure, méthodes de travail, résultats attendus

10. M. Ivica Trumbic, Directeur de projet PAM/PNUE du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée, dont il était proposé que celui-ci s'appelle dorénavant le "Partenariat Med", a retracé l'historique du Projet et a noté que la présente réunion offrait la première occasion de rassembler tous les partenaires. Le Comité directeur, dont le rôle était particulièrement important en raison de la complexité du partenariat, telle qu'elle se reflétait dans sa composition extrêmement diverse, était le principal organe politique supervisant l'exécution du Projet. Il se réunirait tous les ans dans un pays différent à chaque fois, pour permettre une appropriation accrue par les parties prenantes. Après avoir souligné les principales fonctions du Comité, M. Trumbic a indiqué les raisons pour lesquelles sa première réunion se tenait conjointement avec l'Atelier de démarrage, notamment en raison du long délai écoulé entre la préparation et l'exécution du Projet, tout en faisant observer que des ateliers de démarrage séparés étaient prévus pour certaines composantes spécifiques du Projet.

11. La réunion avait les objectifs suivants : familiariser les parties avec les buts et les activités du Projet; faire en sorte qu'aucune des grandes questions ou aucun des grands domaines ne soient négligés ; planifier la coordination des actions à entreprendre au titre de la Composante régionale (PAM/PNUE et agences d'exécution conjointe) et du Fonds d'investissement (Banque mondiale) ; présenter les rôles, les attributions et les services d'appui des parties prenantes, des points focaux nationaux et des agences d'exécution conjointe ; examiner le projet du rapport de démarrage, le Plan de travail annuel et le plan de travail global avec son budget ; et examiner les progrès accomplis au cours de la phase de démarrage du Projet. Les résultats escomptés étaient les suivants : adoption du plan de travail de la première année et du plan de travail global et du budget révisés, accord sur la prorogation du Projet, adoption d'un plan de suivi-évaluation révisé, recommandations concernant un Rapport de démarrage finalisé, prise de conscience par toutes les parties prenantes des implications du Projet, occasion offerte aux agences d'exécution de planifier la mise en œuvre, et contacts établis entre toutes les parties. Les prochaines étapes consisteraient en la réalisation des

activités, dans les premiers résultats concrets attendus d'ici la fin 2010, en une participation accrue des pays au Partenariat Med avec des activités complémentaires ainsi produites.

12 Sur la base des observations et propositions formulées lors de la réunion, des recommandations seraient rédigées et proposées pour adoption.

Présentation du Projet et état de sa mise en œuvre

13. M. Trumbic a déclaré que le Partenariat Med avait pour objectifs à long terme de faciliter la mise en œuvre intégrale par les pays des PAS et des PAN, d'aider les pays à appliquer le Protocole GIZC, de favoriser un financement à long terme et d'assurer la durabilité des activités du Projet. Plus généralement, il avait pour objectifs de susciter des réformes et de catalyser des investissements dans les domaines prioritaires, consignés dans le PAS, de la réduction de la pollution transfrontière et de la conservation de la biodiversité côtière. Appelant l'attention sur les deux piliers du Partenariat – la Composante régionale pilotée par le PAM/PNUE et le Fonds d'investissements dirigé par la Banque mondiale -, M. Trumbic a indiqué que l'objectif du premier était de promouvoir une politique harmonisée, des réformes juridiques et institutionnelles et de combler les lacunes des connaissances en vue d'enrayer la dégradation des milieux marin et côtiers conformément aux priorités convenues dans le PAS MED et le PAS BIO, et de préparer le terrain à la future application du Protocole GIZC, alors que l'objectif du second pilier était d'accélérer l'application des mesures de lutte contre la pollution transfrontière et de conservation de la biodiversité aux "points chauds" prioritaires et aux zones sensibles, et d'atteindre ainsi les visées du PAS MED et du PAS BIO.

14. Les quatre volets du pilier régional, exposés en détail dans le projet de Rapport de démarrage, étaient appelés à avoir des retombées générales quantifiées en termes de réformes juridiques, politiques et institutionnelles, de projets pilotes/de démonstration, de participation des parties prenantes et de mécanisme de réplication, communication et financement durable. En venant à l'état d'exécution du Projet, M. Trumbic a rappelé que celui-ci avait été approuvé par le FEM en avril 2008 et que l'Accord de coopération interne (ICA) avait été signé en octobre de la même année. Le personnel de l'Unité de gestion de projet avait été recruté en 2009, un système de gestion avait été instauré et plusieurs réunions s'étaient tenues. Les accords juridiques avec les partenaires avaient été signés, en sorte que le cadre juridique était désormais en place. Le Projet avait effectivement démarré le 1^{er} mai 2009, et l'exécution des activités était désormais en cours. Le financement avait été assuré et des fonds étaient régulièrement débloqués.

Interventions des pays et donateurs

15. M. Azzeddine Daaif (Maroc), après s'être félicité du succès de la réunion des Parties contractantes tenue à Marrakech, a insisté sur l'importance du Partenariat Med, lequel constituait une étape marquante dans la coopération méditerranéenne et l'application de la Convention de Barcelone. Il a noté que tous les projets étaient en harmonie avec le plan de travail biennal adopté à Marrakech, eu égard en particulier à la mise en œuvre du PAS MED et du PAS BIO. Les nouveaux éléments du Partenariat Med, et notamment la structure qui avait été envisagée pour la réplication de projets ainsi que le dispositif d'investissement revêtaient une importance toute spéciale et permettraient une actions plus soutenue et centrée que dans le passé. Les projets pilotes présentement entrepris offraient aux pays la possibilité de s'approprier les activités.

16. La représentante de l'Albanie a fait part de son vif intérêt pour le Partenariat Med et pour les méthodes novatrices utilisées pour l'exécution des activités du Projet au sein de la structure

globale de coordination. Des observations plus détaillées concernant la situation en Albanie seraient faites à la prochaine réunion.

17. La représentante de l'Algérie a accueilli avec faveur le programme innovant du Partenariat Med. Elle a indiqué que les activités de projet entreprises au titre du Partenariat Med dans son pays étaient centrées sur une zone côtière bien définie et étaient réalisées à des fins de démonstration, l'accent été mis en particulier sur le recyclage des huiles lubrifiantes usées. Compte tenu du fait que les zones marines et côtières étaient affectées par de multiples formes de pollution, il serait souhaitable d'élargir les activités de démonstration afin d'y englober la dépollution urbaine et industrielle, de même que l'adaptation aux effets du changement climatique, eu égard en particulier à l'élévation des niveaux de la mer, dans le but de promouvoir encore davantage la gestion intégrée des zones côtières conformément au Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

18. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a exprimé son soutien au projet de Partenariat Med et souhaité qu'il ait beaucoup d'effets bénéfiques. Les activités entreprises dans son pays étaient menées en étroite coopération avec la Croatie et offraient une bonne occasion d'y inclure toute une série d'acteurs. Les autorités de son pays travaillaient actuellement sur la réponse nationale à apporter au changement climatique, à savoir une question essentielle qu'il convenait d'inscrire au cœur du Partenariat Med. Bien que le littoral de son pays fût de faible étendue, un appui s'imposait dans les domaines du renforcement des capacités, du financement et de l'accès aux équipements. En outre, son pays venait récemment de ratifier la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) et la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et achevait le processus de ratification des trois Protocoles restants de la Convention de Barcelone, notamment le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Le représentant a fait part de sa totale adhésion au Projet puisqu'il aiderait son pays à mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

19. Une représentante de la Croatie a exposé les activités menées dans son pays au titre du projet de lutte contre la pollution des villes côtières. Abordant d'abord la phase 1 du projet qui avait porté sur les années 2000 à 2004, elle a indiqué que les principaux éléments en avaient été centrés sur le développement d'infrastructures, notamment pour l'épuration des eaux usées, le renforcement institutionnel et la mise en place d'un réseau de surveillance du littoral. La phase 1 avait consisté en 36 projets, et le nombre de municipalités participant à la phase II passerait de 11 à 30, soit une population totale de plus de 300 000 habitants. Le coût global du projet s'élèverait à plus de 280 millions d'euros, dont une moitié serait fournie par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'autre par le Gouvernement croate. Bien qu'un système de surveillance fût mis en place au titre du Projet, il demandait encore à être amélioré et élargi à davantage d'aspects concernant la qualité de l'eau de mer et les polluants, en vue de déterminer des conditions de base très complètes. Les principales conclusions de la surveillance faisaient ressortir la nécessité d'accroître le taux de raccordement aux systèmes d'épuration des eaux usées, lequel se situait pour l'heure autour de 50 pour cent. Le projet aidait son pays à se rapprocher de l'acquis environnemental de l'Union européenne. Malgré les progrès accomplis, il restait bien des défis à relever.

20. Le représentant de l'Égypte a fait part de son soutien aux activités menées dans le cadre du Partenariat Med, qui concordaient avec les objectifs nationaux. La force du Partenariat tenait à l'implication de tous les acteurs concernés et il importait de développer davantage la participation tout en veillant à éviter que les rôles ne fassent double emploi.

21. La représentante du Liban a souligné l'importance du projet de Partenariat Med et les possibilités qu'il offrait d'améliorer et de renforcer les partenariats entre parties prenantes. Les objectifs du Partenariat Med concordaient avec les plans d'action nationaux élaborés au Liban pour la mise en œuvre du PAS MED et du PAS BIO, et ils comportaient un appui à la gestion des aires marines protégées. Cependant, il convenait de veiller à renforcer la complémentarité avec les activités existantes et d'éviter les doublons, notamment pour ce qui concernait la Composante 3. Son pays réalisait également des activités avec l'assistance de la Banque mondiale au titre de la Composante 2. Aussi fallait-il s'employer à mettre en place un système clair et précis de coordination couvrant l'ensemble des partenaires dans le cadre du Partenariat Med.

22. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a souligné l'importance du Partenariat Med pour améliorer la situation présente et assurer le développement durable de la Méditerranée au profit des générations futures. Compte tenu de l'épuisement des ressources de la région, une coopération s'imposait entre les autorités de tous les pays méditerranéens. La Libye était par conséquent désireuse de réaliser les activités recensées dans le contexte du Partenariat MED. Un Comité directeur national avait été créé à cette fin et les activités envisagées se rapportaient à la Composante 2.3, avec la participation de la Compagnie nationale d'électricité, et à la Composante 3.1, encore que, en l'absence d'aires marines protégées dans le pays, les arrangements nécessaires devraient être envisagés au niveau national.

23. La représentante du Monténégro s'est félicitée de la tenue dans son pays de la première réunion du Comité directeur du Partenariat Med et du fait que ce dernier était entré désormais dans sa phase opérationnelle. Elle a fait valoir que, avec l'essor du tourisme, son pays était confronté à un défi considérable quant au développement des infrastructures nécessaires, sur la base de son plan d'action national, et en particulier pour la mise en place des indispensables stations d'épuration des eaux usées. Bien qu'un portefeuille d'investissements eût déjà été constitué, des partenariats et un appui s'imposaient pour certains des projets qui y étaient, inclus, en particulier dans le domaine des études de faisabilité et de conception de projets, en vue de commencer à les concrétiser. Le projet de PAC qui serait entrepris dans son pays jouerait un rôle déterminant pour améliorer les capacités institutionnelles permettant de répliquer les activités nécessaires sur l'ensemble du territoire national. Mais il n'existait pas encore de structure appropriée à cette fin au sein du Ministère et il y avait encore bien des enseignements à tirer des projets menés dans d'autres pays pour les aspects techniques et financiers. Aussi s'est-elle dite vivement intéressée à contacter d'éventuels partenaires pour l'amélioration des activités présentement entreprises dans son pays, en plus de ceux qui étaient déjà actifs sur place, comme la Banque mondiale. Il convenait aussi de rechercher des synergies au niveau régional, par exemple entre le Partenariat Med et l'Initiative Horizon 2020.

24. Le représentant de la République arabe syrienne a fait observer que, compte tenu de la position géographique de son pays, les polluants rejetés en mer Méditerranée atteignaient le littoral syrien. Le Partenariat Med présentait donc un grand intérêt pour renforcer la coordination entre les pays au niveau régional. La Syrie, qui avait ratifié la plupart des Protocoles de la Convention de Barcelone, en était actuellement au stade de finalisation d'une étude sur la dégradation de l'environnement qui serait d'une grande importance pour l'application du Protocole "tellurique". À cette fin, il lui fallait renforcer ses capacités, son système de surveillance et son appui financier.

25. Le représentant de la Tunisie, qui avait suivi le projet FEM depuis le début, a lui aussi souligné l'importance du Partenariat Med, tant au regard de la visibilité et de la mise en œuvre

de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles que de la multiplicité des partenaires concernés - laquelle impliquait toutefois pour le PAM une lourde charge de coordination - et de l'intégration des questions environnementales dans les plans de développement nationaux, en vue de l'élimination des "points chauds", de la réduction de la pollution d'origine terrestre et de la réalisation des objectifs de réutilisation des eaux usées traitées. Les progrès accomplis en Tunisie comprenaient l'adoption en 2009 d'une législation sur les aires marines protégées et l'élaboration d'une stratégie nationale de GIZC, à laquelle toute une série d'acteurs avaient été associés au plan national. La procédure de ratification du Protocole GIZC était en bonne voie. Enfin, l'adaptation au changement climatique serait également incluse dans le projet de Partenariat Med.

26. Le représentant de la Turquie a souligné l'importance de la présente réunion de démarrage, eu égard notamment aux possibilités qu'elle offrait de partager des connaissances et des expériences. Il a fait part de son plein appui à la mise en œuvre du Partenariat Med, avec ses objectifs d'application effective du PAS MED et du PAS BIO. Il s'agissait d'assurer une gouvernance nationale et régionale efficace dans l'élaboration d'une réponse régionale en vue d'assurer une exploitation moins dommageable des ressources naturelles. Il a convenu avec d'autres intervenants que le Partenariat Med devrait être élargi de manière à inclure les questions du changement climatique en vue de promouvoir les meilleures pratiques disponibles en matière d'adaptation comme d'atténuation.

27. Le représentant de la France a accueilli avec faveur l'initiative ambitieuse du Partenariat Med. Il était significatif qu'il devienne opérationnel au cours de l'Année internationale de la biodiversité. Le Partenariat Med était un projet à long terme très complexe, et il fallait absolument qu'il soit une réussite compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels était confrontée la Méditerranée. Il a rappelé que son pays avait déjà ratifié le Protocole GIZC et que, au titre du FFEM, il contribuait à deux types d'activités : le développement de nouvelles aires marines protégées en Méditerranée et la gestion des aquifères côtiers en Tunisie. Il préconisait également d'élargir le Partenariat Med de manière à y inclure la réponse au changement climatique.

28. La représentante de l'Italie a confirmé l'appui qu'apportait son pays au titre de la Composante 1.1 relative à la gestion des aquifères et eaux souterraines du littoral et il a félicité le Secrétariat pour la préparation du Rapport de démarrage. Elle a par ailleurs estimé que de plus amples éclaircissements seraient utiles sur les coûts spécifiques, en particulier ceux couverts par le cofinancement.

29. Le représentant de Malte a évoqué l'importance qu'il y avait à œuvrer ensemble dans le cadre d'une coopération pan-méditerranéenne; il a souligné que tous les défis que le Projet avait à relever étaient aussi ceux qui se posaient à Malte et il a proposé que Malte soit considérée comme un membre du Comité directeur y siégeant en qualité d'observateur. Mais Malte ne prendrait pas directement part aux activités du Projet puisque qu'elle n'était pas un pays éligible au FEM. Le représentant a ajouté que le Partenariat Med était une initiative extrêmement ambitieuse dans laquelle la gestion du programme était d'une importance décisive.

30. La représentante d'ACCOBAMS a rappelé l'engagement pris par tous les pays méditerranéens de maintenir un état de conservation propice des cétacés. Pour ce faire, il fallait appliquer des mesures visant à réduire au minimum les effets négatifs de la pêche sur les cétacés et créer des aires marines protégées d'importance pour ces espèces en ayant recours aux dispositions de la Convention de Barcelone. Conformément à l'engagement pris au titre de

l'Accord ACCOBAMS, un projet de Protocole avait été formulé sur l'évaluation des prises accessoires et des déprédations relatives aux cétacés, lequel projet serait soumis aux Parties contractantes à l'Accord dans le courant de l'année. Plusieurs projets sur cette question étaient actuellement en préparation en Méditerranée et en mer Noire. Compte tenu des relations étroites entre ACCOBAMS et la Convention de Barcelone, notamment par le biais du CAR/ASP, la représentante a proposé que toutes les activités ci-dessus soient intégrées dans le Partenariat Med et que les synergies soient encouragées dans les activités à venir.

31. Le représentant du Conservatoire du Littoral (CDL) a exposé les activités entreprises par son organisation, en collaboration avec de nombreux partenaires, dans les petites îles de la Méditerranée. Bien que l'on dénombrait entre 10 000 et 15 000 de celles-ci dans la région, seuls 40 archipels étaient gérés. Les activités entreprises pour la gestion environnementale intégrée des petites îles constituaient d'excellentes activités pilotes qui exigeaient la prise en compte de toute une série d'aspects comme le tourisme, la conservation et la biodiversité. Les expériences acquises pouvaient être répliquées ailleurs. Les partenaires associés à ces activités comprenaient le FFEM, le WWF, le Plan Bleu et le MED POL.

32. La représentante de la DGEF/PNUJ a indiqué que, dans le portefeuille FEM du PNUJ, le présent projet était unique par le nombre d'activités et de partenaires. C'était une entreprise ambitieuse et il n'était pas surprenant qu'elle ait pris du temps avant de devenir opérationnelle. Elle s'est félicitée du fait qu'elle le fût désormais, que de nombreux accords eussent été signés et que certaines activités fussent désormais en cours d'exécution. S'agissant de l'intégration des questions climatiques, elle a fait observer que le financement FEM alloué au Partenariat Med l'était actuellement au titre du Projet "Eaux Internationales", lequel ne comportait pas l'adaptation au changement climatique. Cependant, elle a noté que le PAM/PNUJ avait demandé un financement complémentaire pour couvrir le changement et la variabilité climatiques, pour lesquels un montant de 2,3 millions de dollars E.U. étaient mis à disposition, ce qui pourrait fort bien préparer le terrain à un projet plus large sur l'adaptation qui serait entrepris dans le futur.

33. M. Trumbic, en réponse aux interventions, s'est félicité de l'appui exprimé par les participants au Partenariat Med. Il fallait souhaiter qu'un tel appui, qui était essentiel à la réussite du Projet, serait maintenu. Il a également noté que certains projets, utilisant des fonds d'investissement, avaient démarré depuis quelques années et en étaient déjà à un stade bien avancé. D'autres activités de projet étaient en préparation. S'agissant du changement climatique, il a fait observer que si le financement des activités liées à l'adaptation était soumis à des limitations dans le cadre du FEM, il espérait que d'autres solutions pourraient être trouvées. Il devrait être possible, en coopération avec d'autres partenaires de la région, de diffuser les expériences les plus positives.

34. Le représentant du Maroc a préconisé de renforcer les piliers novateurs du Partenariat Med. Ils comprenaient la stratégie de réplification, fondée sur la définition de ce que constituait un projet pilote. Il serait utile de préparer des descriptifs de projet pour les 35 projets pilotes et de les annexer au rapport de démarrage. S'agissant du financement, il a indiqué que les ressources allouées par le FEM allaient prendre fin avec ce (second) projet. Par contre, le projet "MED durable" ne faisait que démarrer et bénéficiait d'un financement substantiel. Aussi fallait-il commencer à réfléchir à la mobilisation d'un financement pour le Partenariat Med en vue d'une réplification plus poussée des activités de projet entreprises.

Initiatives complémentaires dans la région méditerranéenne

35. Le représentant de l'Union pour la Méditerranée (UpM) a rappelé que celle-ci était une initiative de grande ampleur coprésidée par l'Égypte et la France et que l'un de ses six thèmes était celui du développement durable, offrant ainsi un vaste champ à des synergies avec le Partenariat Med. Une autre préoccupation commune était l'approche méthodologique fondée sur des projets concrets. L'Union était désormais opérationnelle et comptait sur une coopération mutuellement bénéfique avec le Partenariat Med. La participation de ce dernier aux deux prochaines réunions ministérielles sur l'eau et l'environnement serait la bienvenue, et il était prévu que la Déclaration que les Chefs d'État et de gouvernement ferait lors de leur sommet de juin 2010 comporterait une référence au Partenariat Med.

36. Le représentant du FEM-Eaux internationales - Réseau de ressources et d'enseignements (IW - LEARN) a expliqué que IW-LEARN était un partenariat mis en œuvre par les agences du FEM pour partager des connaissances et édifier des capacités de gestion d'un portefeuille de projets et de partenaires Eaux internationales (IW). Il a appelé l'attention sur l'appui d'IW-LEARN au programme MENARID axé sur la gestion des sols, de l'agriculture et des eaux souterraines en Afrique du Nord, sur les processus de dialogue régional en Méditerranée, sur l'appui à la bonne exécution du projet IW et à la diffusion de ses résultats, et enfin sur la 6^{ème} Conférence biennale du FEM de 2011 sur les Eaux internationales qui devait se tenir dans la région méditerranéenne, coïncidant avec la phase de mi-parcours du Partenariat Med et offrant une occasion de présenter et partager les résultats avec le reste du portefeuille FEM-Eaux internationales. Le vingtième anniversaire du FEM l'automne prochain serait aussi une occasion d'échanges fructueux.

Composante 1

37. Le représentant de l'UNESCO, mettant la réunion au courant des nouvelles initiatives lancées depuis l'approbation du Projet, a appelé l'attention sur le projet régional FEM-PNUD "Protection et utilisation durable du réseau d'aquifères karstiques dinariques" (DIKTAS) et sur la sous-composante exécutée par le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO sur les aquifères et eaux souterraines du littoral. Des liaisons réciproques et synergies avec, entre autres, le Partenariat Med, devraient aider à déterminer les causes de la dégradation des ressources en eau contenues dans le réseau d'aquifères transfrontière hautement vulnérable du karst dinarique et conduire à un accord sur les mesures correctrices nécessaires. D'autres projets financés par le FEM et prêtant à des synergies étaient le projet "Élaboration d'une méthodologie pour le Programme d'évaluation des eaux transfrontières (TWAP)", dont l'élément Eaux souterraines était exécuté par le PHI-UNESCO, l'élément Grand écosystème marin par le CIO-UNESCO, et le projet mondial "Élargir la base scientifique aux projets Eaux internationales (IW-Science)". Un autre développement remarquable était l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2008 d'une résolution sur le Droit des aquifères transfrontières.

38. Le représentant du CAR/PAP a appelé l'attention sur un certain nombre d'activités d'appui à la ratification du Protocole GIZC et à l'alignement des législations nationales sur celui-ci, telles que la préparation d'un Guide explicatif du Protocole et d'une analyse des législations nationales pour déterminer leur conformité aux dispositions contraignantes du Protocole. De nombreuses activités engagées au titre du programme de travail régulier du CAR/PAP contribueraient aussi à la Sous-composante 1.2 du Partenariat Med, comme une analyse régionale des systèmes d'aménagement de l'espace et des exercices d'inventaire et de bilan concernant la GIZC. Le CAR/PAP était en outre un partenaire du projet PEGASO (People for

Ecosystem based Governance on Assessing Sustainable Development of Ocean and Coast), un projet du 7^e Programme-cadre de l'UE pour la préparation d'une plateforme de gouvernance de GIZC dont le CAR/PAP était chargé. La plateforme représenterait un outil convivial de gouvernance durable des zones côtières et serait reliée au réseau du Partenariat. Dans le cadre du PAC Monténégro, projet en préparation, certaines activités complémentaires seraient associées au Partenariat Med, telles qu'une analyse institutionnelle spécialement consacrée au système et aux documents de planification du Monténégro et qui servirait à l'atelier régional comme autre étude de cas.

39. Le représentant du Partenariat mondial de l'eau-Méditerranée (GWP-MED) a fait observer que, en dépit des défis similaires qui se posaient à l'ensemble de la région méditerranéenne, il existait des régimes différents de gouvernance des ressources en eau et qu'il n'y avait pas de formule unique de gouvernance nationale pour l'eau et de planification de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Parmi les processus et initiatives œuvrant à cette fin figuraient le PNUD, le FEM, MED EUWI, l'Initiative africaine sur l'eau et des donateurs. Les principales synergies opérationnelles avaient lieu avec la composante méditerranéenne de l'Initiative sur l'eau de l'UE, le processus de Petersberg-Phase II/Processus de la Déclaration d'Athènes sur la gestion des ressources en eau transfrontières, et la Stratégie sur l'eau en Méditerranée proposée par l'Union pour la Méditerranée. Ces initiatives bénéficiaient du soutien actif de pays donateurs et partenaires et d'un large éventail de parties prenantes. Elles étaient facilitées au plan technique par le GWP-MED.

Composante 2

40. Le représentant du MED POL a expliqué que, en préparant la proposition de projet pour le Partenariat Med, le MED POL avait procédé à un examen soigneux de toutes les initiatives apparentées entreprises par d'autres acteurs régionaux ou internationaux et de celles en cours d'exécution par le MED POL lui-même au sein du PAM, dans le but d'assurer d'éventuelles synergies et d'éviter les doubles emplois. S'agissant de l'estimation de l'ampleur des apports fluviaux de polluants dans la Méditerranée, le MED POL avait noué une coopération étroite avec l'initiative des Scénarios FATE du Centre commun de recherche (JRC) de l'UE. L'initiative, appelée à réaliser une analyse à long terme des charges d'éléments nutritifs d'origine terrestre dans les mers européennes, offrait une occasion d'échanger les données en rapport avec la proposition MED POL et de contribuer ainsi à son application. En établissant le programme de travail relatif à la gestion et à l'élimination des PCB, le MED POL avait pris en compte les travaux menés au Liban par la Banque mondiale avec un financement de l'Agence canadienne pour le développement (CIDA) et ses activités au Liban étaient conçues en conséquence comme complémentaires de celles en cours d'exécution, en comblant les lacunes existantes. La mise en œuvre du PAS MED et des PAN étant une priorité du MED POL, toutes les activités proposées dans la composante "réduction de la pollution" du Partenariat Med étaient conçues pour aider à remplir leurs objectifs. Enfin, le MED POL considérait les objectifs du Partenariat Med comme très proches de ceux des volets "renforcement des capacités" et "réduction de la pollution" de l'Initiative Horizon 2020 à laquelle le MED POL était pleinement associé, et les activités spécifiques du MED POL dans les deux initiatives étaient par conséquent analysées en vue de rationaliser les programmes de travail et de remédier aux lacunes.

41. Le représentant du CAR/PP a rappelé que le Centre collaborait étroitement avec le MED POL dans les entreprises de réduction de la pollution qui venaient d'être exposées, notamment la gestion et l'élimination des PCB, et dans le concours prodigué aux pays dans la mise en œuvre de leurs PAN. Aucun effort n'était épargné pour accroître les synergies et éviter les chevauchements d'activités dans le cadre de la coopération menée au titre de la Convention de

Stockholm et du partenariat du CAR/PP avec Horizon 2020, notamment pour les activités prévues en matière de renforcement des capacités.

42. La représentante de l'ONUDI a déclaré qu'il n'y avait pas lieu pour le moment de mentionner une importante activité complémentaire en cours mais qu'un programme environnemental actuellement en préparation sur l'industrie en Tunisie, financé par l'UE et exécuté par le Ministère tunisien de l'environnement, se rapportait aux activités du Partenariat Med et était élaboré en veillant soigneusement à éviter tout doublon et en ménageant des synergies avec les initiatives existantes.

Composante 3

43. Le représentant du WWF-MedPO a mis en exergue la coopération avec plusieurs initiatives et projets en cours ou prévus en Méditerranée avec lesquels des synergies étaient recherchées ou identifiées, notamment le projet Med-RAS, une initiative conjointe des Programmes sur le milieu marin et les espèces de l'UICN-Med et d'un projet pilote mené en Jamahiriya arabe libyenne, le projet sur les petites îles de la Méditerranée exécuté par le Conservatoire du Littoral, le programme de travail du Plan Bleu-PAM/PNUE sur les aires marines, et le Réseau de gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), y compris les projets parallèles prévus sur les AMP de l'UE. Le WWF travaillait en étroite coopération avec le CAR/ASP dans plusieurs domaines.

44. Les représentants du CAR/ASP ont déclaré que bon nombre des activités réalisées par le Centre au titre de ses programmes de travail biennaux était complémentaires de la Composante 3 du Projet, en notant que les activités du Projet ne représentaient qu'une petite partie du PAS BIO développé depuis bien des années. Le CAR/ASP plaidait pour l'ouverture aux autres partenaires désireux de s'y associer, comme ACCOBAMS. Ils ont plus spécialement mis en exergue: le projet "Identification de possibles ASPIM dans les zones de la Méditerranée situées au delà de la juridiction nationale", le programme de travail consacré aux aires marines protégées et côtières de la région méditerranéenne, l'actualisation du PAS BIO concernant la vulnérabilité au changement climatique et aux impacts de celui-ci sur la diversité biologique marine et côtière, les activités conjointes avec les CAR et d'autres partenaires, notamment le CAR/PB, le CAR/PAP, le Conservatoire du Littoral, la FAO/ONU, la CGPM, l'Association MedPAN, les activités du PNUD en Croatie, Albanie et Turquie, le programme ACCOBAMS sur les aires marines protégées et le projet Med-RAS du Centre UICN pour la coopération méditerranéenne (UICN-Med).

45. Le représentant de la FAO a appelé l'attention sur des initiatives complémentaires de la composante "pêche" du projet et portant sur l'application de l'approche écosystémique aux pêches en Méditerranée. Il a insisté sur les principes directeurs sous-jacents à l'approche de la FAO: les activités devaient être menées à l'initiative des pays et reposer sur les réseaux existants et des projets de coopération fructueux; l'approche adaptative adoptée, renforçant la participation des acteurs concernés, notamment les pêcheurs, et les liens à instaurer entre les agences halieutiques, environnementales et marines dans les pays concernés. L'intervenant a évoqué le réseau de projets régionaux Med de la FAO, à savoir les projets CopeMed, AdriaMed, MedSudMed et EastMed, qui visaient à préserver la durabilité des ressources marines et de l'écosystème dans les sous-régions occidentale, centrale et orientale de la Méditerranée, le renforcement des capacités nationales à obtenir des données statistiques sur les prises et l'effort de pêche, le renforcement de la recherche scientifique halieutique et de la capacité institutionnelle au niveau national. Des détails ont également été fournis sur les projets MedFisis, ArtFiMed et mer Noire de la FAO. Ces activités avaient pour fil directeur et pour

avantages de développer la capacité des institutions halieutiques dans les pays partenaires, en couvrant tous les pays méditerranéens, de consolider le travail en réseau régional, la coordination et la coopération, et de mieux sensibiliser à la gestion durable des pêches conformément à l'approche écosystémique. La FAO se livrait aussi à une coordination régulière avec le Partenariat stratégique pour la pêche, partageant l'objectif commun d'une gestion durable des pêches.

Composante 4

46. Le représentant d'Horizon 2020 a passé en revue l'historique, les buts et les activités de cette initiative. Horizon 2020 et le Partenariat Med pouvaient être considérés comme des initiatives complémentaires, partageant une structure similaire et les mêmes préoccupations. C'était l'un des programmes majeurs repris par l'Union pour la Méditerranée et le programme emblématique de l'UE pour la dépollution de la Méditerranée. Il avait été conçu en tenant compte des acquis de la Convention de Barcelone, et continuait à opérer dans un esprit de partenariat avec d'autres initiatives similaires, dont le PAM/PNUJ, en remédiant aux lacunes là il pouvait apporter une valeur ajoutée. Après avoir esquissé sa structure et son ensemble de partenaires, l'intervenant a exposé les principales activités prévues, notamment un programme très complet d'activités de renforcement des capacités, en faisant observer que les besoins déjà enregistrés dans ce domaine au titre d'autres initiatives, stratégies ou plans d'action seraient pleinement pris en considération. S'agissant des synergies avec le Partenariat Med, il a souligné la nécessité de recenser les possibilités de synergie et d'harmonisation, d'éviter de recouper les mêmes activités de renforcement des capacités, de réaliser les activités de manière conjointe ou de les coorganiser, de coordonner les manifestations régionales et de coopérer sur les stratégies de communication. De nouvelles stratégies pourraient être créées dans le cadre des missions parlementaires européennes d'Horizon 2020 auprès des pays partenaires/bénéficiaires. Il convenait de noter que les Unités de gestion de projet des deux initiatives étaient déjà engagées dans une étroite coopération.

47. M. Trumbic a relevé le grand nombre d'observations et propositions concernant les initiatives complémentaires, la volonté affirmée d'un partenariat s'exerçant dans les deux sens pour un profit mutuel et le souci explicite d'éviter que les activités ne fassent double emploi. D'autres détails sur les activités étaient disponibles dans le projet de Rapport de démarrage.

Le programme "Med durable" et ses relations avec le Partenariat Med

48. Une représentante de la Banque mondiale a expliqué que le programme "Med durable" en était encore au stade de sa définition. Retraçant l'arrière-plan du nouveau programme, elle a brièvement évoqué celui qui l'avait précédé, le Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP). Elle a rappelé que le METAP opérait depuis 20 ans et qu'il arriverait à son terme dans le courant 2010. Le METAP avait eu pour principaux objectifs de renforcer la structure juridique et institutionnelle de la gestion environnementale dans la région, de formuler des politiques environnementales et de constituer une réserve de projets environnementaux. Les acquis du METAP au cours de cette période étaient, entre autres, les suivants: aide à la création de ministères de l'environnement; instauration et soutien de cadres juridiques; formulation et analyse de politiques sur la base de l'évaluation du coût de la dégradation de l'environnement; et constitution d'une réserve de nombreux projets environnementaux en préparation. L'environnement était désormais une question majeure dans la région et toute une série de projets d'investissement avaient été définis. De plus, il y avait une multiplicité d'acteurs dans le domaine de l'environnement et du développement durable en Méditerranée et la Banque mondiale souhaitait continuer à investir dans les pays de la région.

La justification du nouveau programme se fondait sur les constats suivants: pression aggravée sur les ressources naturelles de la région, notamment l'eau et les sols en raison de la croissance économique et démographique; coûts de la dégradation environnementale; pénuries alimentaires; stress hydrique accru du fait des sécheresses; risques liés au changement climatique; besoin persistant d'un renforcement institutionnel; et détermination politique régionale renouvelée et réaffirmée avec, notamment, la création de l'Union pour la Méditerranée (UpM) : le programme "Med durable" se mettait donc en place comme une poursuite du METAP avec le Partenariat Med, cofinancé par le FEM, en tant que son pilier sur l'eau. L'objectif général de "Med durable" consistait à intégrer l'environnement à l'agenda de développement économique de la Méditerranée, sur la base de l'adoption et du partage d'une vision commune. Ses principales composantes seraient la gouvernance, la génération de connaissances, l'assistance technique et les investissements. L'objectif spécifique de la Phase 1 de "Med durable" serait de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre de la réduction de la pollution transfrontière, d'améliorer la gestion des ressources en eau, et la prise de mesures de conservation de la biodiversité aux sites critiques et zones sensibles prioritaires de certains pays de la Méditerranée. Dans le domaine de la gouvernance, le but serait d'impliquer les gouvernements à l'échelon le plus élevé pour traduire la vision en un engagement de réformes et en investissements, ce qui comporterait un appui à l'intégration de la dimension environnementale au sein des secteurs économiques et entre eux, dont le tourisme, l'agriculture et l'énergie. L'accent serait également mis sur la stimulation de l'engagement de ressources financières de la part des "ministères clés" chargés des grands choix budgétaires, comme ceux de la planification, des finances, de la coopération internationale et de l'économie.

49. Un autre représentant de la Banque mondiale a fait plus spécifiquement état du développement de la composante "création de connaissances" du programme "Med durable" (Know Med). Si le programme en question n'avait pas encore été finalisé et faisait toujours l'objet d'une concertation, ses principaux objectifs comprendraient le renforcement de centres d'expertise dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et l'amélioration de la coopération. Ils porteraient aussi sur la création de connaissances, leur transfert et leur diffusion dans la région, et un renforcement ciblé des capacités au niveau des pays en matière de gestion durable des ressources naturelles, de réduction de la pollution et de réponses à la variabilité climatique.

50. Lors du débat qui a suivi cette présentation, le représentant de Malte a déclaré qu'il aurait souhaité apprendre que toutes les diverses initiatives lancées dans la région cadraient parfaitement entre elles. Or il constatait maintenant qu'elles se chevauchaient beaucoup et que l'on ne voyait pas clairement où commençait une initiative et où l'autre finissait. La représentante du Monténégro a rappelé la complémentarité des activités proposées pour la protection de la biodiversité et les actions présentement menées avec le concours du PNUD pour la protection contre les espèces exotiques. Elle a souligné l'importance de l'implication du CAR/ASP dans ces activités et a demandé un nouvel appui de la part du Centre pour l'identification et le développement d'aires marines protégées au Monténégro, où trois aires marines protégées avaient été recensées. Des consultations s'imposaient sur les actions à mener pour l'identification de partenaires et pour éviter les doubles emplois. Il serait utile, à cet égard, de développer une base de données sur toutes les actions menées dans ce domaine par l'ensemble des partenaires concernés. Le représentant de l'Algérie a demandé une poursuite du concours fourni par le METAP sous forme d'une formation à l'estimation du coût de la dégradation des zones côtières. Le représentant du Maroc a appelé l'attention sur l'aspect essentiel consistant à éviter le chevauchement des activités en cours d'exécution de même que de celles qui étaient prévues. Il s'est félicité de l'enthousiasme qui avait été exprimé pour l'ensemble du Projet.

51. En réponse à ces interventions, M. Trumbic a admis qu'il existait un danger de chevauchement des activités, car il n'était pas toujours facile de tracer des limites bien tranchées entre les différentes composantes du Projet. Mais il a rappelé que le programme "Med durable" en était encore à sa phase de définition. Il s'engageait donc à travailler en étroite collaboration avec la Banque mondiale afin de trouver un langage commun et d'éviter les doubles emplois. Un représentant de la Banque mondiale a fait remarquer que cela ne concordait pas tout à fait avec l'approche qui avait été adoptée pour le programme "Med durable", pour lequel nombre de détails restaient à préciser. Le représentant du CAR/ASP a ajouté qu'il était envisagé d'apporter un concours au Monténégro pour la définition et la gestion des aires marines protégées et que les détails des activités projetées seraient précisés en temps utile.

Introduction au projet de Rapport de démarrage et principales conclusions

52. M. Trumbic, présentant le projet de Rapport de démarrage du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (Partenariat Med) (document UNEP(DEPI)/MED WG.345/3), a rappelé qu'entre l'approbation du document de projet et son exécution effective un long délai s'était écoulé, au cours duquel des circonstances nouvelles étaient apparues. L'une des visées majeures de la phase de démarrage, y compris le Rapport lui-même, consistait donc à tenir compte de ces changements et à consigner les nouveaux efforts de développement faits dans la région. Les objectifs de la phase de démarrage comprenaient la coordination des activités que le PAM/PNUE et les agences d'exécution avaient à entreprendre au titre de la Composante régionale, et celles du Fonds d'investissement, du fait que de telles interactions étaient déterminantes pour le succès de toutes les mesures prises. La phase de démarrage permettait aussi à l'Unité de gestion de projet (PMU) de s'approprier celui-ci et de nouer des relations de travail étroites avec toutes les agences de coexécution et les pays. La phase de démarrage, qui était sur le point de s'achever, avait permis d'enregistrer plusieurs développements : PMU devenue opérationnelle, Rapport de démarrage élaboré et examiné par le Comité directeur, plan de travail de la première année finalisé, prorogation d'une année demandée pour le Projet, accords signés avec les partenaires du Projet et début d'exécution d'un certain nombre d'activités. D'après les résultats obtenus à la fin de la phase de démarrage, les lignes directrices stratégiques initiales restaient inchangées, bien que des corrections et des aménagements aient été apportés à un certain nombre d'activités. L'on avait constaté que le Partenariat Med opérait dans un environnement complexe, comportant maintes activités complémentaires, avec leurs contraintes et leurs possibilités inhérentes. En tout cas l'enveloppe budgétaire globale était restée la même, et les modifications de sa composition interne repercutaient les aménagements apportés à des activités ou des problèmes d'ordre systémique.

Présentation des activités du Projet et leur révision par les partenaires

Composante 1: Approches intégrées de la mise en œuvre des PAS et des PAN: GIZC, GIRE et gestion des aquifères côtiers

53. Le représentant du PHI-UNESCO, à propos de la Sous-composante 1.1, a rappelé que les aquifères et eaux souterraines du littoral constituaient des sources importantes d'eau de grande qualité dans les zones côtières méditerranéennes pour servir à la boisson, à l'agriculture et à l'industrie, tout en entretenant les écosystèmes dulçaquicoles tels que les lagunes, zones humides, sources et résurgences d'eau douce sous-marines du littoral. Cependant, ils étaient soumis au double stress du surpompage et de l'intrusion d'eau salée qui en résultait, ainsi

qu'aux effets de la pollution d'origine terrestre, qui altéraient la qualité de l'eau. Ces stress portaient atteinte à l'intégrité des écosystèmes côtiers tributaires des eaux souterraines, compromettant leur capacité à fournir de précieux services environnementaux. Le représentant a fait observer que les questions des aquifères et eaux souterraines du littoral n'avaient pas été prises en compte dans le TDE originel, le PAS MED et le PAS BIO, ni même dans le Protocole GIZC. Le premier objectif de ces activités consistait donc à inclure les questions relatives aux eaux souterraines dans le cadre juridique et institutionnel du Programme pour les mers régionales du PNUE. Les objectifs concrets comprenaient: enrayer les tendances au surpompement et à la dégradation de la qualité des aquifères côtiers, en se fondant sur les interactions politiques pour assurer la capacité et fournir la technologie adéquates de gestion des eaux souterraines; et remédier aux lacunes dans les connaissances. À cette fin, il serait procédé à une évaluation des risques pesant sur les aquifères côtiers et des incertitudes associées. Un plan d'action régional serait établi et des activités de démonstration menées dans le contexte de la GIZC et de la GIRE. Des réformes institutionnelles, politiques et législatives seraient préparées. En outre, il a été présenté une activité transversale visant à appliquer les techniques de télédétection pour appuyer les évaluations. L'orateur a alors passé en revue les activités spécifiques du projet qui seraient exécutées dans ce contexte, dont des études de cas et une cartographie de vulnérabilité en des sites bien définis. Enfin, il a indiqué que le budget global, tel que consigné dans le Rapport de démarrage, resterait le même, bien que des modifications aient été apportées à certaines rubriques, notamment une augmentation des coûts de personnel du projet pour renforcer, entre autres, le volet juridique qui était d'une importance cruciale pour cette composante. Par contre, le budget d'abord envisagé pour les activités de formation avait été réduit, mais on espérait pouvoir réunir et affecter un financement externe à la rubrique pour compenser cette compression.

54. Après cette présentation, la représentante de l'Italie a déclaré que son pays pouvait adopter le plan de travail et la révision budgétaire correspondante concernant les activités de l'UNESCO. Elle a toutefois redit que son pays attendait de la PMU que, en collaboration avec le partenaire d'exécution, elle fournisse de plus amples éclaircissements sur les modalités d'utilisation du cofinancement, sur les pays qui en bénéficieraient, et que ces éclaircissements soient consignés dans le Rapport de démarrage.

55. Un représentant du CAR/PAP, à propos de la Sous-composante 1.2 sur la gestion intégrée des zones côtières, a rappelé les activités récentes du Centre, axées sur l'octroi d'un appui à l'élaboration de stratégies et plans d'action nationaux de GIZC et à leur harmonisation avec le Protocole GIZC, à la préparation d'un guide explicatif du Protocole GIZC et à la réalisation d'une étude de cas nationale en Croatie. Un appui avait aussi été fourni pour l'application de l'approche de GIZC au niveau national et pour l'application transfrontière de la GIZC au Monténégro, en Albanie et dans le delta du fleuve Buna/Bojana. Le plan de travail pour 2010 dans le cadre du Partenariat Med comprenait une investigation du rôle de la GIZC comme cadre politique et appui à l'élaboration de stratégies de GIZC, en particulier en Algérie et en Albanie. Un projet d'étude de cas nationale serait établi pour la Croatie, en le centrant sur l'alignement de ses dispositions institutionnelles et législatives sur le Protocole GIZC. Un document serait rédigé sur une évaluation de la vulnérabilité aux impacts du changement climatique et des projets de lignes directrices et de plans de GIZC seraient établis pour une zone de démonstration transfrontière (Albanie/Monténégro) et une zone humide-zone marine très riche en biodiversité (Reghaia en Algérie). Enfin, il a passé en revue les modifications budgétaires proposées.

56. Un représentant du Partenariat mondial de l'eau-Méditerranée (GWP-Med), à propos de la Sous-composante 1.3 sur la gestion intégrée des ressources en eau dans la région, a noté

que cette gestion était assujettie à des conditions et régimes différents mais que des problèmes similaires se posaient presque partout. Les pays de la rive Nord qui étaient membres de l'Union européenne étaient visés par la directive-cadre sur l'eau tout comme les pays en voie d'adhésion à l'UE, alors que bon nombre des autres pays souhaitaient se conformer à la directive sur une base volontaire. Dans les pays des rives Sud et Est de la région, il n'y avait pas de régime uniforme de gouvernance nationale sur l'eau, si bien que les processus de planification de la GIRE différaient. Pour répondre à cette situation, les activités énoncées dans le plan de travail étaient axées sur plusieurs domaines. Le premier consistait à fournir un appui au processus d'élaboration d'une stratégie globale pour l'eau concernant la région méditerranéenne, ce qui avait nécessité de prévoir des réunions d'experts et de parties prenantes en vue de soumettre un projet de stratégie à une réunion des ministres méditerranéens chargés de la gestion de l'eau en avril 2010. Un deuxième domaine se composait d'activités visant à encourager les interventions, à renforcer les capacités et à élaborer des plans nationaux de GIRE dans quatre pays. Un plan de GIRE serait établi pour une zone de démonstration transfrontière. Enfin, l'intervenant a passé en revue les activités entreprises et planifiées aux niveaux national et local au Liban, en Égypte, en Palestine, en Tunisie et dans le projet transfrontière concernant le fleuve Drin. En conclusion, il a indiqué que le financement global envisagé pour la Sous-composante s'établissait à 1,5 million de dollars E.U.

57. À l'issue de toutes les présentations, le représentant de la République arabe syrienne a soulevé la question des modalités de sélection des pays pour l'application des activités de projet. Il apparaissait qu'il y avait très peu de projets dans certains pays. Par exemple, si les projets de GIZC étaient en cours d'exécution dans plusieurs pays, ils étaient nécessaires dans l'ensemble de la région.

58. Dans sa réponse, M. Trumbic a rappelé que la répartition des activités de projet était plus complexe qu'il ne semblait à première vue. En outre, les projets différaient grandement par leur taille, et les investissements requis pour plusieurs petits projets pouvaient ne pas être d'un montant total équivalant à celui d'un grand projet. Le choix du site d'un projet dépendait souvent d'une série de facteurs, qui pouvaient comprendre les conditions propres à un pays donné ou la réponse reçue des autorités nationales ou locales. Bon nombre des projets désormais intégrés dans le plan de travail du Partenariat Med avaient, à l'origine, été définis des années auparavant dans le cadre du BDT. Il fallait aussi rappeler que la sélection des projets ne finissait pas avec l'établissement de la première liste et il a demandé aux partenaires d'exécution conjointe de veiller à fixer clairement, à l'avenir, les critères de sélection, y compris dans le cas des activités de réplication de projet. Le représentant du GWP-Med a indiqué qu'il n'avait pas été possible, lors du processus de classement par priorité mené en 2005, de répondre à toutes les demandes d'activités d'appui à la GIRE. Les activités retenues avaient donc tendance à être des projets qui étaient déjà bien élaborés ou qui contribueraient à un résultat spécifique. De plus, il fallait définir les activités de projet qui contribueraient dans une mesure importante au processus de GIRE d'un pays. Le représentant du CAR/PAP a ajouté que l'on s'emploierait à ce qu'un appui soit accordé à la République arabe syrienne dans le domaine de la GIZC, sinon dans le cadre du Partenariat Med du moins au titre des activités régulières du Centre. La représentante du MIO-ECSDE a en outre souligné la propension constatée à retenir la plupart des projets au tout début du cycle de vie d'un programme. Elle proposait donc que les pays désireux d'être inclus dans des activités de projet au titre de l'Initiative Horizon 2020 se fassent connaître le plus tôt possible.

59. Le représentant du Maroc a déclaré que s'il se trouvait que des pays ne bénéficiaient pas d'activités de projet au titre du Partenariat Med, ils devaient se faire connaître. Il ne devrait pas y avoir de pays éligibles ne bénéficiant d'aucun projet.

60. La Coordinatrice adjointe du PAM a pris note que le Comité directeur avait approuvé l'ensemble du plan de travail et du budget de la Composante 1, et en particulier le plan de travail et le budget pour 2010, avec les modifications telles que consignées. Il a été indiqué les que éventuels changements qui pourraient dorénavant être apportés au plan de travail et au budget pour 2011 devraient être présentés au Comité directeur et approuvés par celui-ci à sa prochaine réunion ordinaire.

Composante 2: Pollution provenant d'activités menées à terre, notamment les polluants organiques persistants: Mise en œuvre du PAS MED

61. Le représentant du MED POL a rendu compte des activités réalisées au titre des Sous-composantes 2.1 sur la facilitation de réformes politiques et législatives pour le PAS MED, 2.3 sur la gestion écologiquement rationnelle des équipements, stocks et déchets contenant des PCB ou contaminés par ceux-ci dans les compagnies nationales d'électricité des pays méditerranéens, et 4.14 sur le financement des PAN, en mettant l'accent sur leurs objectifs, axés principalement sur les réformes politiques, et en insistant sur l'approche participative et consultative adoptée dans la stratégie MED POL et sur l'étroite coopération de celui-ci avec le CAR/PP. En réponse à une question précédente sur les critères de sélection des projets et les pays bénéficiaires, il appelé l'attention sur la mine d'informations que le MED POL avait recueillie des PAN et des PAS et de son inventaire des ressources industrielles, soit autant de guides précieux pour fixer les priorités. S'agissant du projet de démonstration sur les engrais (Sous-composante 2.1.1), sa mise à exécution avait été retardée du fait que, à ce jour, le Liban n'avait toujours pas confirmé sa volonté d'accueillir le site de démonstration. Si le Liban déclinait l'offre, l'activité pourrait être transférée en Tunisie avec l'accord de cette dernière, ou sinon les activités pourraient être reportées sur la Sous-composante 2.3. Des progrès satisfaisants avaient été réalisés dans l'application du projet de démonstration sur les tanneries au titre de la Sous-composante 2.1.2. De même, l'activité concernant le système d'autorisation et les inspections dans l'industrie (2.1.7) était en bonne voie dans 8 pays, les résultats définitifs étant prévus pour 2013. Les travaux préparatoires sur les projets de démonstration concernant les huiles lubrifiantes usées (2.1.3) et les piles/accumulateurs au plomb (2.1.4) avaient été menés à bien et la mise en œuvre progressait conformément au calendrier. S'agissant de la Sous-composante 2.3, exécutée en étroite coopération avec le CAR/PP, des détails étaient donnés dans le Rapport de démarrage (paragraphe 140); il restait à vérifier si le Liban souhaitait être associé à la Sous-composante 2.3.4 sur la capacité technique de gestion écologiquement rationnelle du matériel contenant des PCB en vue d'organiser des sessions de formation et un atelier conjoint de sensibilisation à la question de ces produits. La Croatie, qui avait fait part de son intérêt, pourrait être invitée à s'associer au projet, soit à la place du Liban soit en s'adjoignant à lui. S'agissant de l'ensemble des activités relatives à la facilitation de l'élaboration d'une politique régionale de lutte contre la pollution (2.1.5 et 2.1.6), la mise en œuvre avançait conformément au plan, comme il ressortait des tableaux projetés. Au titre de la sous-composante 4.1 visant à assurer la planification stratégique d'un financement durable des PAN, une approche innovante était en cours d'adoption afin d'aider les pays à exécuter leurs activités prioritaires et PAN respectifs. En conclusion, il fallait souligner l'importance des contributions et de la collaboration de la part des autorités nationales en tant que facteur déterminant de la réussite des activités.

62. Le représentant du CAR/PP a rendu compte de l'exécution par le Centre de la Sous-composante 2.3 - Gestion écologiquement rationnelle des matériels, stocks et déchets contenant des PCB ou contaminés par ceux-ci. Après avoir exposé la justification sous-jacente au projet, exécuté en coordination avec le MED POL, et notamment le manque d'informations détaillées sur les rejets et utilisations de PCB dans la région, il a indiqué que l'on attendait toujours du Liban qu'il confirme sa participation et que la Croatie pourrait éventuellement être intégrée. Le résultat escompté était l'amorce de mise en œuvre des PAN/PIN de gestion écologiquement rationnelle des matériels, stocks et déchets contaminés par les PCB. La participation du CAR/PP visait à accroître, dans cinq pays, la sensibilisation à la gestion écologiquement rationnelle de ces produits et à renforcer les capacités politiques et techniques dans ce domaine, à procéder à un contrôle par des ateliers et des rapports des sessions de formation sur cette question, à assurer une participation active de tous les acteurs concernés aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et à distribuer tous les documents et supports d'information à cet effet. Les résultats escomptés de la Sous-composante 2.3.3 comprenaient la mise en place de sites web nationaux sur les PCB et la réalisation d'une vidéo de sensibilisation sur la question ainsi que de brochures sur les POP et les PCB. Au plan du renforcement des capacités, des ateliers de sensibilisation et sessions de formation étaient prévus dans chaque pays participant; les tâches menées à bien à ce jour comprenaient le recrutement de personnel, le recensement des documents et supports de sensibilisation existants, un renforcement de la coordination avec le MED POL, les premiers contacts pris avec les pays, l'identification des experts chargés de la formation, la révision et l'actualisation des activités de projet. Enfin, l'orateur a évoqué les prochaines activités et les ajustements apportés au budget.

63. La représentante de l'ONUDI a rendu compte de la mise en œuvre du projet MED TEST (transfert de technologies écologiquement rationnelles = TTER) à la région du sud de la Méditerranée (Sous-composante 2.2). Il s'agissait de traiter de la question de la pollution due à des activités industrielles, l'objectif général consistant à renforcer les capacités nationales à adopter l'approche intégrée TTER-ONUDI et à conduire des projets pilotes dans des zones industrielles prioritaires afin de démontrer les performances environnementales/économiques et la productivité de l'eau. Le projet était réalisé en Tunisie, en Égypte et au Maroc. En réponse aux préoccupations exprimées précédemment par la réunion au sujet des critères de sélection, la représentante a déclaré que l'un des critères était l'intérêt que manifestaient les pays au regard des rejets de polluants industriels en Méditerranée, et un autre la présence dans les pays concernés d'une structure de production plus propre. Les contraintes budgétaires avaient limité à trois le nombre de pays bénéficiaires. Les travaux préparatoires prévus par le calendrier avaient été menés à bien à la fin 2009: les entreprises nationales avaient été sélectionnées, des conseils consultatifs nationaux avaient été créés, les capacités avaient été formées à la méthodologie TTER, un projet de site web avait été élaboré, des documents et supports d'information réalisés, des bilans de sites techniques avaient été établis pour 75 entreprises industrielles et 42 sites de démonstration avaient été retenus. Ces derniers consistaient principalement en PME financièrement viables, tenues d'améliorer leurs performances environnementales et responsables de rejets directs ou indirects à des "points chauds" de la Méditerranée. Évoquant les activités prévues, la représentante a déclaré que les résultats que l'on comptait obtenir progressivement au cours des prochaines années étaient les suivants : définir et appliquer des solutions techniques à coût faible ou nul pour accroître la productivité de l'eau, réduire les rejets d'eaux usées et les charges polluantes; introduire des normes de gestion et outils comptables environnementaux ; réaliser des études de faisabilité de technologies plus propres (technologies écologiquement rationnelles et meilleures techniques disponibles = TER-MTD), dont les technologies de fin de cycle (EoP, *end-of-pipe*); promouvoir les investissements en TER/EoP dans les dispositifs financiers existants; inciter les entreprises à s'affilier au réseau

Global Compact; promouvoir la mise à niveau nationale, la demande accrue de services environnementaux et l'apport d'outils TEST sur le marché; assurer une diffusion et réplification régionales. Parmi les contraintes rencontrées figuraient le manque d'intérêt des entreprises locales pour le projet et le risque de leur retrait au cours de la mise en œuvre, le coût élevé de la solution des TER et le manque de financement pour les TER/EoP.

64. Lors du débat qui a suivi, les intervenants ont salué la collaboration entre le MED POL et le CAP/PP et ont souligné la nécessité de faire appel au Centre au plan de l'organisation. L'accent a été mis sur la coopération avec d'autres organisations, telles que l'ONUDI sur la Sous-composante 2.3 et que l'OMS sur le contrôle de la qualité microbiologique au titre du programme MED POL. Le représentant de l'Initiative Horizon 2020 comptait vivement sur des synergies concrètes avec le Partenariat Med pour les programmes de renforcement des capacités dans l'ensemble de la Composante 2. En réponse à une question du représentant du Monténégro quant à la possibilité d'ouvrir la participation au projet MED TEST à d'autres pays, la représentante de l'ONUDI a expliqué que la participation à la phase avancée actuelle de la mise en œuvre ne pouvait être envisagée, ne serait-ce que pour des raisons budgétaires, mais qu'à la troisième phase était prévue une réplification dans d'autres pays, en particulier ceux qui avait déjà une structure pour la production plus propre, comme le Monténégro, la Turquie, la République arabe syrienne. Le représentant de la République arabe syrienne a fait part de l'intérêt de son pays à participer au projet de démonstration sur les engrais (Sous-composante 2.1.1) si le Liban renonçait. Le représentant de la Tunisie a appelé l'attention sur d'importants développements intervenus dans son pays, avec la création d'organes consultatifs nationaux conformément aux exigences des Protocoles "immersions" et "déchets dangereux", et il a confirmé le souhait de son pays de se joindre au projet sur la Sous-composante 2.1.1 avec le Liban ou à la place de celui-ci s'il se retirait. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine, faisant état d'un accident récent survenu à une centrale avec rejet de PCB dans le fleuve Neretva et par voie de conséquence dans la mer, s'est dit intéressé par une association aux projets pertinents au titre de ladite composante.

65. Récapitulant le débat, M. Trumbic s'est félicité de la volonté d'Horizon 2020 de coopérer avec le Partenariat Med sur les activités de renforcement des capacités et il a proposé que des contacts soient pris sans délai à cette fin. Il a relevé l'intérêt manifesté par plusieurs pays de prendre part à des projets de démonstration, et s'est dit préoccupé de ce que le Liban n'eût pas encore confirmé sa participation, si bien que la question restait en suspens en ne permettant pas de finaliser le Rapport de démarrage. La représentante du Liban a donné l'assurance qu'une attention soigneuse était portée à la question et qu'une réponse serait donnée d'ici un mois.

66. La réunion a adopté le plan de travail et le budget de la Composante 2, tels que révisés.

Composante 3

67. Le représentant de WWF-MedPO, à propos de la Sous-composante 3.1 sur la conservation de la biodiversité marine et côtière à travers le développement d'un réseau méditerranéen d'AMP, a présenté le projet MedPANSouth, en indiquant que celui-ci n'avait pas reçu de financement FEM mais qu'il était cofinancé par le FFEM, la fondation Mava et la CE par l'entremise du PNUE. Le plan de travail comprenait des projets de démonstration sur la planification de la gestion des AMP ainsi que des activités régionales, notamment de renforcement des capacités et de communication. Seules 42% des AMP avaient un plan de gestion, et les projets de démonstration menés en Algérie, Croatie, Tunisie, Jamahiriya arabe libyenne et Turquie étaient conçus pour remédier à cette carence et accroître le renforcement

des capacités. Les pays étaient sélectionnés sur la base des critères FEM et de leur capacité à obtenir des résultats probants. S'agissant des activités régionales, il a mis en exergue les objectifs du programme de renforcement des capacités et appelé l'attention sur les groupes cibles – gestionnaires et praticiens d'AMP, agents de l'administration et responsables gouvernementaux, ONG et partenaires avec lesquels des synergies étaient recherchées. Le plan de travail comportait le Programme Mentor (formation de formateurs), des ateliers régionaux sur les AMP méditerranéennes, le programme de mise en œuvre, des outils opérationnels et des activités de communication. À ce jour, la structure institutionnelle, le cadre juridique et le personnel étaient en place, et les travaux préparatoires des projets de démonstration étaient achevés. Dans le cadre du programme régional de renforcement des capacités, des sessions de formation et des ateliers du Programme Mentor s'étaient tenus. L'orateur a exposé les principales modifications apportées au projet depuis sa préparation et les activités proposées pour 2010.

68. Le représentant du CAR/ASP a appelé l'attention sur les principes sous-jacents à la Composante 3, l'objectif étant de préserver la fonction à long terme du grand écosystème marin de la Méditerranée à travers un réseau écologiquement cohérent d'aires protégées en le combinant à une utilisation durable de ressources marines renouvelables. Il a évoqué l'accent désormais mis au plan international sur les aires marines et côtières, les responsabilités incombant au CAR/ASP, de concert avec le WWF, pour la Sous-composante 3.1 concernant la conservation de la diversité marine et côtière grâce au développement d'un réseau méditerranéen: projets MedMPAnet et MedPANSouth. Le Programme de travail du CAR/ASP comportait la promotion de la création de nouvelles AMP en fonction des besoins et des demandes des pays et en se conformant au PAS BIO, l'identification des parties prenantes et des partenaires potentiels, l'évaluation des options de nouveaux sites pour les réseaux nationaux, l'amélioration de la gestion des AMP, la réalisation d'une analyse financière des besoins en nouvelles AMP et projets de démonstration de mécanismes de durabilité financière, et l'exécution de projets pilotes sur la création d'AMP dans quatre pays. À ce jour, le CAR/ASP avait mené une étude régionale sur les besoins en réformes des pays ainsi qu'une enquête préliminaire pour l'évaluation du littoral du Monténégro, et il avait entrepris des activités de coordination pour le développement d'un réseau d'AMP en Jamahiriya arabe libyenne, organisé des ateliers de formation nationaux en Syrie, et un autre régional en Tunisie, et était en train de sélectionner le personnel des projets. Enfin, le représentant a fait état des modifications apportées aux activités de projet.

69. Le représentant de la FAO a rendu compte des Sous-composantes dont son organisation était chargée, à savoir 3.2.1 sur l'application de l'approche écosystémique à la gestion des pêches, 3.2.2 sur les prises accessoires d'espèces d'importance régionale, 3.2.3 sur l'appui de la participation des pêcheurs à la surveillance et à la gestion des AMP du littoral, soit un total de cinq pays concernés, moins nombreux que le chiffre prévu à l'origine, et cela en vue d'obtenir un meilleur ciblage géographique. L'autre changement majeur était l'accent mis sur l'approche écosystémique, reflétant l'évolution des concepts relatifs à la gestion durable des pêches au plan international, dans le droit fil des grands axes de travail actuels de la FAO. Des aménagements avaient été apportés à la formulation des programmes de travail et aux intitulés des Sous-composantes afin de répercuter cette approche, de mettre en évidence l'avantage comparatif de la FAO et d'assurer la coopération des pêcheurs à la gestion. L'intervenant a exposé le plan de travail et le calendrier des activités et il a rendu compte des travaux réalisés jusque là, notamment la coordination et la planification des activités en coopération avec d'autres partenaires, en consultation avec des représentants des pêcheurs et des institutions halieutiques, et dans le cadre d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités. Parmi les obstacles et défis rencontrés, il y avait l'insuffisance des ressources humaines au

regard du grand nombre de projets concernés, le calendrier serré pour les changements institutionnels, les déficiences de la coopération institutionnelle, avec des messages contradictoires adressés sur la conservation ou l'utilisation durable des pêches, les différents ministères et instituts de recherche impliqués selon les pays, un manque de volonté politique et la difficulté d'obtenir la participation des parties prenantes.

70. Le représentant de la France a fait état, à propos de la Composante 3, de la mise en œuvre par le Conservatoire du littoral du programme sur les petites îles de la Méditerranée, qui bénéficiait d'un financement partiel du FFEM et d'un concours du CAR/ASP et du Plan Bleu.

71. Dans le débat qui a suivi, le représentant du CAR/ASP a déclaré, en réponse à une question du représentant du Liban au sujet des Sous-composantes 3.1.2.1 et 3.1.2.3, que l'activité menée au titre de la première comportait une enquête sur le littoral destinée à recenser les aires à préserver ou à même de faire partie d'un réseau. La différence avec la Sous-composante 3.1.2.3 tenait au fait que cette dernière concernait des travaux menés dans des aires déjà identifiées. En réponse aux questions soulevées par le représentant de la Tunisie, il a indiqué que c'était par erreur que le nom de la Tunisie avait été omis par les participants aux activités pilotes et qu'une rectification serait apportée; l'activité concernant le mécanisme de financement des AMP avait été simplement déplacée à un autre chapitre et, là aussi, le nom de la Tunisie serait ajouté. Il souscrivait à l'observation faite par le représentant du Monténégro sur la nécessité d'une AMP spécifique pour la zone transfrontière du Monténégro et de l'Albanie et d'une plus grande synergie à cet égard.

72. M. Trumbic a rappelé, au sujet des trois composantes qui venaient d'être examinées, l'importance, soulignée par le représentant de la République arabe syrienne, de la convergence et de la coordination entre les partenaires au sein de chaque composante. Conscient comme il l'était de l'impression de chevauchement des activités qui pourrait être donnée, il a instamment prié les partenaires au sein d'une même Composante et de l'ensemble du Projet de s'efforcer autant que possible de parler d'une seule voix. Une réunion d'harmonisation qui s'était tenue sur la Composante 1 avait donné de bons résultats, et cet exemple pourrait être suivi pour les autres composantes.

73. La réunion a adopté le plan de travail et le budget de la composante 3, tels que révisés.

Composante 4: Coordination du projet, stratégies de réplication et de communication, gestion et évaluation-suivi

74. M. Trumbic a rappelé que les postes de l'Unité de gestion de projet (PMU) avait été totalement pourvus au mois d'août 2009, soit avec près d'un an de retard sur la date envisagée dans le document de projet. Cependant, les travaux avaient commencé plus tôt dans l'année en vue de mettre en place le système juridique et de conclure les accords avec les partenaires. La première tâche de la PMU avait consisté à organiser et à tenir la réunion de coordination en septembre 2009, laquelle avait décidé d'engager la préparation du Rapport de démarrage. Presque tous les accords juridiques avaient désormais été signés, à l'exception de celui avec la FAO, qui devrait être conclu très prochainement, et de celui avec l'INFO/RAC, qui avait été différé en raison du changement de partenaires au sein du Centre.

75. Mme Hart, à propos de la composante sur la variabilité climatique, a fait observer que, lorsque le projet avait été établi à l'origine, l'on ne disposait pas encore de la masse actuelle d'informations sur les impacts du changement climatique dans la région. Comme il avait été admis que l'absence, dans le document de projet, d'une action sur le changement climatique

constituerait une faiblesse, il avait été proposé d'élaborer un projet régional consacré au changement climatique et une demande de financement d'un montant de 2, 5 millions de dollars E.U. avait été approuvée par le FEM. Le projet en était encore à sa phase préparatoire et il était prévu d'établir une proposition finale pour adoption par la prochaine réunion du Comité directeur.

76. M. Trumbic a ensuite examiné de manière plus détaillée les principales activités de la PMU, qui comportaient la préparation des réunions du Comité directeur à la fin de chaque année, la tenue des réunions des partenaires d'exécution chaque année et le recrutement d'un cadre chargé de la durabilité du financement des activités du Projet, en vue d'assurer la viabilité à long terme des activités au-delà du cycle de vie du Projet. Au sujet de ce qui était perçu comme un manque de convergence entre les diverses activités couvertes par le Partenariat Med, l'on avait eu recours à un instrument qui, visant à promouvoir une coordination plus étroite entre les partenaires, avait été la tenue d'une réunion technique interorganisations, une réunion semblable ayant déjà été organisée pour les Composantes 1 et 2, en plus de la réunion de coordination de septembre 2009. En outre, une réunion de bilan à mi-parcours était prévue pour le second semestre 2011, quand toutes les activités du projet auraient été engagées, et l'évaluation à mi-parcours serait réalisée avant la fin 2011. Enfin, la PMU conduirait un programme d'appui aux Points focaux nationaux. À cet égard, il a exhorté les pays qui ne l'avaient pas encore en fait à désigner leurs Points focaux nationaux pour le Partenariat Med.

77. La représentante du MIO-ECSDE a abordé la question de l'implication des ONG autour des objectifs du Partenariat Med. Les objectifs des activités entreprises seraient les suivants: faciliter la participation active des ONG au projet sur la base d'un plan établi à cet effet; obtenir, parmi les ONG, une sensibilisation accrue aux objectifs et aux composantes du Partenariat Med; contribuer à la transparence de l'ensemble du projet; accroître l'engagement de la société civile et des autres parties prenantes; et promouvoir un accès effectif du public aux informations environnementales et sa participation au processus de prise de décision dans ce domaine. L'élément essentiel des activités était tout d'abord de ménager un espace à la participation des ONG dans l'ensemble du Partenariat Med, ce qui comporterait un renforcement des capacités et des activités de formation, puis de faire en sorte que la société civile tire parti des possibilités de participation qui s'offraient. Après avoir passé en revue les activités déjà entreprises, la représentante a souligné les obstacles et les défis auxquels étaient confrontées les ONG pour s'impliquer dans le Partenariat Med, à savoir notamment: manque de reconnaissance du rôle des ONG; absence de dialogue et de consensus social, qui traduisait un manque de compréhension profonde de la gouvernance et de l'importance des partenariats ; décalage entre les paroles ou même les bonnes intentions réelles et les engagements concrets des organismes et pouvoirs publics; lenteur du changement des mentalités; faible taux d'adoption de mesures innovantes; emprise des groupements d'intérêts; journalisme pas assez spécialisé; et problèmes spécifiques à chaque pays.

78. Un représentant de l'INFO/RAC, à propos de la Sous-composante 4.2 sur la stratégie d'information & communication, a souligné la nature transversale de la Sous-composante, dont la mise en œuvre, si elle était un succès, serait profitable à l'ensemble du Partenariat Med, mais qui exigeait aussi, d'entrée de jeu, une coopération étroite et une intégration de toutes les composantes et de tous les partenaires. La base des activités consistait à établir une plateforme de connaissances grâce à laquelle les connaissances acquises pourraient mieux servir et de manière plus efficace, en particulier dans la perspective de la réplication des activités et approches les plus fructueuses. Aussi la stratégie de communication nécessitait-elle d'être soigneusement élaborée et d'une manière ciblée en vue d'une diffusion efficace des informations, permettant ainsi, entre autres, d'influer sur les décideurs, de faciliter les appels de

fonds et la diffusion des données de la recherche. Quelques messages essentiels, à commencer par la nécessité de préserver les ressources en eau, de garder la Méditerranée en bonne santé, de protéger les zones humides et la biodiversité, de combattre la pollution, devraient être soigneusement ciblés sur des groupes spécifiques en vue d'un effet optimal. L'instrument fondamental à cette fin serait le site web du Partenariat Med, bien que l'on pût recourir à d'autres canaux, comme les médias, les conférences et réunions, les campagnes d'opinion et le développement de réseaux. Enfin, le représentant a récapitulé les objectifs à court terme de la stratégie de communication, à savoir: sensibilisation, en particulier des responsables politiques et des citoyens; travail en réseau systématique pour la promotion des projets; diffusion auprès du grand public d'une information environnementale actualisée; visibilité accrue du Partenariat Med; et exécution d'activités pour les enfants des écoles.

79. Un autre représentant de l'INFO/RAC a présenté la stratégie de réplication, qui était un élément novateur du Partenariat Med. Il a évoqué les rôles de l'Équipe de réplication de projets (PRT), du Comité consultatif de réplication (RAP), qui serait composé d'experts techniques compétents des agences d'exécution et des pays éligibles, et les Groupes locaux de réplication de projets (LPRG), qui seraient les équipes opérant sur le site. Il a fait observer que la réplication n'était pas facile à réaliser. Elle ne consistait pas simplement à copier des projets, car les conditions et le contexte ne seraient pas les mêmes que dans le projet originel. Il serait donc nécessaire de mettre l'accent moins sur le projet lui-même que sur les bonnes pratiques. Il faudrait ménager de la flexibilité en déterminant les éléments du projet qui pourraient être réutilisés, ce qui pourrait inclure la législation, le montage organisationnel, les politiques, les infrastructures, les technologies ou les mentalités. S'agissant des résultats attendus sur la période de cinq ans couverte par le plan de travail, l'on prévoyait qu'une vingtaine de rapports seraient établis pour exposer la méthodologie de réplication d'activités de projets spécifiques, avec l'élaboration de cinq propositions de réplication. Enfin, le représentant a donné les justifications des changements proposés dans les allocations budgétaires - l'enveloppe globale restant la même - ainsi que dans les activités et leur calendrier. Il a rappelé qu'un changement s'était produit dans l'administration de l'INFO/RAC, qui se trouvait maintenant sous la tutelle de l'Institut italien pour la protection et la recherche environnementales (ISPRA), et que des changements avaient également eu lieu dans le contexte et la composition du Partenariat Med depuis la conception originelle du projet.

80. M. Petridis (PMU) a présenté le modèle de révision budgétaire et exposé la procédure de relevé des modifications des allocations budgétaires, les montants globaux du budget restant les mêmes. Il s'imposait de présenter la justification des changements proposés. Les réajustements budgétaires étaient dus avant tout à l'adaptation des activités aux priorités et projets nationaux nouveaux ainsi qu'aux nouvelles initiatives complémentaires, s'ajoutant à d'autres considérations comme la dépréciation du dollar E.U. et les ajustements apportés aux coûts administratifs fixes. Il a conclu que lors de ce processus de révision, tous les partenaires avaient recherché un rapport coût-efficacité satisfaisant en établissant leur budget et leur plan de travail, tant pour les coûts administratifs que pour l'organisation des réunions et de la formation.

81. Lors du débat qui a suivi les présentations, l'on a fait valoir qu'il pourrait être nécessaire d'établir une analyse des parties prenantes dans laquelle celles-ci seraient classées par catégories en vue de faciliter leur implication et de servir ainsi de base à l'élaboration de la stratégie de communication. Par ailleurs, ce serait une tâche complexe de cibler efficacement la communication, compte tenu des grandes différences des contextes culturels dans lesquels devaient être diffusés les messages. L'on a également soulevé la question de savoir si l'objectif d'une réplication de cinq projets sur la période de cinq ans du Partenariat Med signifiait que

chaque projet serait répliqué seulement sur un site, ou sur plusieurs sites. L'on a fait remarquer que, s'il y avait accord sur la nécessité de transparence et de participation au processus de réplification, les critères à utiliser pour la détermination des pratiques répliquables étaient moins clairs. Enfin, il a été souligné que toutes les composantes comportaient un élément communication et qu'il était par conséquent d'une grande importance pour tous les partenaires du Partenariat Med d'établir des liens entre leurs stratégies et activités de communication respectives.

82. Un représentant de l'INFO/RAC est convenu que les questions de participation des parties prenantes et des critères de répliquabilité devaient être examinées de près lors du présent exercice de définition du champ d'action des Sous-composantes communication et réplification. S'agissant des résultats attendus, l'on estimait que 10 pour cent des projets entrepris pourraient être répliqués dans différents pays. L'idée sous-jacente aux activités de réplification était de bâtir des passerelles pour l'avenir de manière à asseoir la durabilité des projets dans le cadre de l'identification des activités des projets et de la préparation des propositions de financement. L'intervenant a invité les partenaires à participer à une session de travail informelle sur la communication et la réplification.

83. L'on a également souligné qu'il convenait, dans l'optique de la communication et de la réplification, de traduire en arabe et en français les documents importants relatifs aux activités du Partenariat Med.

84. La Coordinatrice adjointe a indiqué que l'Unité de coordination déciderait quels documents officiels devaient être traduits dans les diverses langues. Elle a pris note de l'approbation par le Comité directeur de la demande de prorogation d'une année du Partenariat Med, jusqu'à 2014, et aussi de son approbation du plan de travail et du budget pour 2010 de la Composante 4, avec les modifications qui avaient été indiquées.

Coordination des actions entre la Composante régionale et le Fonds d'investissement

85. Les représentants de la Banque mondiale, présentant une vue d'ensemble des activités prévues au titre du Fonds d'investissement (FI) et du Programme "Med durable", ont déclaré que les principaux éléments programmatiques de l'appui de la Banque mondiale au Partenariat MED étaient le Fonds d'investissement et l'appui au financement durable, à la réplification, à la communication et à la coordination. Au titre du Fonds d'investissement, la première tranche avait été approuvée par le FEM en deux versements échelonnés en 2006 et 2007, les projets d'investissement avaient été sélectionnés sur la base des critères d'éligibilité et du dialogue engagé par chaque pays avec la Banque mondiale, en fonction de ses priorités de développement. Il convenait de rappeler que la Banque mondiale était une institution de prêt multilatérale pour des investissements dans le secteur public. Une des fonctions principales du Partenariat MED consistait à aider à appuyer ce dialogue avec les pays, sur la base des prescriptions du PAS MED et du PAS BIO. Les critères d'éligibilité étaient ceux définis dans le document de projet approuvé en 2006. Les détails des quatre projets d'investissement déterminés pour cet appui sur la première tranche du FI se trouvaient dans le Rapport de démarrage.

86. Le programme "Med durable", considéré comme la seconde tranche du Fonds d'investissement, avait été approuvé en juin 2008, avec un stock défini de projets d'investissement et de projets régionaux de renforcement des capacités envisagés – cinq étant

approuvés à ce jour, ainsi qu'il était détaillé dans le Rapport de démarrage –, avec l'objectif de mettre davantage l'accent sur la nécessité d'intégrer l'environnement dans le programme de développement économique des pays méditerranéen. Quatre autres projets en préparation, pas encore soumis au FEM, avaient été identifiés.

87. S'agissant de l'appui au financement durable, à la réplication et à la coordination, il y avait obligation, pour chacun des projets d'investissement, de fournir des données pour la réplication, un aspect du programme de la plus haute importance. D'autres aspects essentiels étaient la mobilisation de ressources supplémentaires pour la réalisation des activités du Partenariat Med – qui devraient être associées aux activités définies pour la réplication – et la coordination avec d'autres donateurs et agences en vue de faciliter les liens, d'éviter les redondances et de saisir les occasions de synergies. D'autres partenaires potentiels seraient recherchés. La Banque mondiale comptait poursuivre sa participation efficace aux mécanismes de coordination prévus par la Composante régionale, ainsi que l'harmonisation des outils de communication. Un site web avait été créé pour afficher les projets "Med durable".

88. Bien que l'ensemble du Projet eût considérablement évolué au cours des quelques années écoulées depuis qu'il avait été proposé à l'origine, et notamment avec la mise en place du nouveau programme "Med durable" en complément du Partenariat Med, la conception théorique restait la même, reposant sur la nécessité de concrétiser les décisions prises par les pays, d'appliquer le Protocole GIZC et de veiller à ce que les actions des divers projets soient appuyées par l'action régionale. La structure générale du Partenariat reflétait cette conception, avec ses deux piliers: le Fonds d'investissement d'une part, la Composante régionale de l'autre. La coordination entre les agences n'était pas aisée, mais l'on mettait en place une approche novatrice qui pourrait même être reprise dans d'autres projets FEM. Les ressources étaient consacrées à faciliter la coordination interorganisations, la communication et la diffusion des informations, à renforcer la visibilité du partenariat et à appliquer les mécanismes de réplication régionale. La Banque mondiale participait aux réunions du Comité directeur et du Groupe de coordination du Projet. Dans le cadre de la stratégie de communication & information, elle contribuait au réseau mis en place dans ce domaine, à ses réunions et ses ateliers, et aux sites web du Projet. Elle coopérerait avec l'INFO/RAC à l'élaboration plus poussée de la stratégie de communication. Au sujet de la stratégie de réplication, la coopération entre la Banque mondiale, la Composante régionale et le PAM/PNUE serait poursuivie, puisqu'elle était déterminante pour son succès.

89. S'agissant de la stratégie de réplication, l'un des principaux résultats que l'on en attendait pour le Partenariat Med était de catalyser la réplication des pratiques de réduction des stress – technologies, infrastructures, comportements, approches, politiques, lois et réglementations, montages organisationnels, et non les projets en tant que tels, qui restaient aux mains des gouvernements – qui étaient démontrées et testées avec succès par les projets d'investissement ou à travers des projets pilotes. Il s'agissait de renforcer la visibilité et de fournir ainsi des outils pour aider les gouvernements à identifier les meilleures pratiques. L'on escomptait susciter ainsi un financement nouveau et complémentaire et une adhésion politique pour s'attaquer aux grandes problématiques transfrontières. Tous les pays associés au Projet seraient impliqués dans les activités de réplication; des centres de démonstration du renforcement des capacités seraient créés et les rapports sur la réplication publiés. La stratégie de réplication découlerait d'une évaluation globale des portefeuilles comme de l'identification des pratiques potentiellement répliquables, d'une sélection de pratiques hautement prioritaires, de la conception et de l'exécution d'activités de réplication. Des liens étroits avec la stratégie de communication & d'information, éventuellement par le biais de programmes de travail conjoints annuels avec l'INFO/RAC, seraient déterminants pour le succès des activités de réplication. Il

était d'une importance particulière de collaborer avec le PAM/PNUE sur la première évaluation globale du portefeuille et l'identification des pratiques répliquables, et de lui fournir des mises à jour périodiques sur l'exécution des sous-projets. S'agissant des dispositions à prendre en matière d'exécution, un comité consultatif technique *ad hoc* d'experts dans des domaines spécifiques devrait surveiller étroitement les activités de réplication, d'information & de communication. Il convenait en outre de noter que la réplication pouvait s'étendre, non seulement aux pays, mais aussi au secteur privé et aux ONG. Il a enfin été fait mention d'un projet de partenariat très similaire PNUD/Banque mondiale dans les Mers d'Asie de l'Est, dont on pourrait tirer des enseignements quant aux avantages comparatifs. En réponse à une question de la représentante de l'ONUDI sur la sélection des pratiques répliquables et du meilleur moment à privilégier pour cette sélection, il a été indiqué que la sélection pouvait commencer tôt, sur la base d'une évaluation des points forts des documents de projets, en d'autres termes commencer par une liste des bonnes pratiques potentielles que l'on resserrerait ensuite progressivement.

90. Lors du débat qui a suivi, Mme Hart a souligné combien il importait, pour répliquer les meilleures pratiques, que la plus grande partie de la valeur ajoutée des expériences et connaissances amassées soit apportée au Partenariat par ses nombreux partenaires et acteurs. Le représentant d'Horizon 2020 a déclaré que, tout en étant impressionné par les présentations et l'enthousiasme manifesté, il avait quelques doutes, dictés par sa propre expérience de la difficulté de créer des synergies, quant à un accès réel des bénéficiaires potentiels à toutes les activités et occasions de coopération offertes, une préoccupation qu'il savait partagée par un certain nombre d'ONG. Cette observation ne visait pas la Banque mondiale, mais était à mettre au compte d'une "lassitude de bénéficiaire" contre laquelle il fallait mettre en garde. Plusieurs intervenants ont préconisé une attitude plus positive, en faisant observer que de nombreuses consultations étaient intervenues dans la préparation du Projet, qui était désormais bien au point, ainsi que dans la méthodologie adoptée. Mme Silva et d'autres intervenants ont estimé que la présence énergique de la Banque mondiale, avec son expérience et son expertise, était un atout de plus. M. Trumbic a admis la nécessité de clarifier et rationaliser les complexités subsistant dans les procédures et la structure de gouvernance, un point que Mme Silva a souligné à nouveau tout en se disant optimiste quant à l'avenir du partenariat.

Rôles, fonctions et attributions des parties prenantes au Projet et des Points focaux nationaux

91. Mme Hart a déclaré qu'un projet d'une telle ampleur et d'une telle complexité exigeait forcément une évaluation soigneuse des rôles et de l'implication des partenaires d'exécution et des parties prenantes, ONG comprises. Une section consacrée à l'implication des parties prenantes figurait dans chacune des quatre Composantes du Projet régional, et un projet concernant l'implication des parties prenantes avait été établi durant la phase préparatoire. Un travail de compilation d'une base de données sur toutes les parties prenantes était en cours, mais ce n'était manifestement pas suffisant et il fallait évaluer et suivre l'implication des parties prenantes et renforcer leurs capacités tout au long de la mise en œuvre du Projet. Dans le cadre du Programme d'appui aux pays, des accords seraient conclus avec chacun d'eux, assorti d'une allocation annuelle, pour assurer au niveau national la coordination entre le Projet et les autres Points focaux et les comités interministériels réguliers sur le projet, de même que pour assurer la communication entre les parties prenantes au niveau national, avec un mécanisme de retour de l'information en vue de permettre une gestion adaptative. Pour aider les Points focaux, l'on établirait un mandat explicite, et une base de données sur les organisations, experts et autres groupes d'acteurs concernés serait disponible d'ici septembre 2010, il serait réalisé une analyse de toutes les activités par pays et par site, et tous les supports documentaires pertinents

seraient fournis par le PAM/PNUE et les partenaires d'exécution. Un mécanisme efficace était impératif pour la coordination entre les Points focaux nationaux et les structures de communication interministérielles, ainsi que pour permettre une bonne communication au niveau national avec l'Unité de gestion de projet du PAM/PNUE et entre toutes les activités aux niveaux national et régional. Le Point focal du Partenariat Med serait le relais de la communication et du retour de l'information.

92. Le représentant de la Banque mondiale a accueilli avec faveur les informations concernant le Programme d'appui aux pays et a déclaré attendre impatiemment de le recevoir, car il jugeait que c'était un outil précieux pour l'examen, pays par pays, des activités et des priorités avec les équipes de gestion nationales respectives.

93. La question de la coordination des Points focaux a suscité un certain nombre d'observations et de demandes d'éclaircissements. Un représentant a fait valoir qu'un Point focal, étant essentiel au succès d'un projet, il conviendrait, dans un souci d'unité, de désigner un Point focal expressément pour le Partenariat Med, mais dans ce cas il y aurait besoin d'un secrétariat restreint pour travailler avec les ministères ou le comité interministériel. En revanche, plusieurs autres intervenants se sont montrés réticents quant à la désignation d'un Point focal de plus, expressément pour le Partenariat Med, ce qui ajouterait une nouvelle strate au réseau de Points focaux existant pour chaque projet et chaque Protocole, outre le Point focal du PAM, et compliquerait d'autant la coordination. Suite à un échange de vues, Mme Hart a fait observer qu'il était important d'avoir une coordination au niveau national, et que la question devrait être examinée – par exemple à l'occasion des visites sur place de M. Trumbic – avec chaque pays pour voir comment ses autorités envisageaient au mieux ce qui devait être fait. M. Trumbic a ajouté qu'il serait difficile au stade actuel d'annuler la décision de désigner un Point focal spécifique pour le Projet, puisque c'était la pratique habituelle, que les autorités nationales étaient libres, si elle le jugeaient bon, de désigner le Point focal du PAM comme Point focal du Partenariat Med, et qu'il était demandé à tous les partenaires du projet d'informer le Point focal du Partenariat Med de l'exécution des activités. Avec des mécanismes de coordination adéquats en place, aucun problème ne devrait se poser.

Plan de suivi - évaluation

94. Mme Hart a fait observer que le plan de suivi - évaluation avait pour objet de suivre effectivement les progrès du Partenariat Med dans la mise en œuvre, l'obtention des résultats et la réalisation des objectifs qui avaient été fixés. Il permettrait, pour chaque projet, d'évaluer l'efficacité des activités entreprises et de définir les meilleures pratiques, et il tiendrait compte de la gestion adaptative en sorte que les activités puissent être modifiées si nécessaire. Mme Hart a rappelé que le cadre général comprenait un seul et même Partenariat composé de deux projets: la Composante régionale, avec 11 Sous-composantes et environ 70 indicateurs; et le Fonds d'investissement/"Med durable", avec dix projets. Conformément à la pratique ordinaire du FEM, les divers stades du suivi-évaluation comprendraient des rapports d'avancement semestriels, des bilans annuels d'exécution du Projet et des rapports financiers semestriels, autrement dit la base nécessaire pour évaluer les progrès accomplis et proposer les éventuels changements nécessaires pour approbation par le Comité directeur. Il y aurait aussi une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale, conduites par l'Unité d'évaluation et de supervision du PNUE. Mme Hart a indiqué que deux questions se posaient dans le suivi-évaluation d'un projet aussi vaste et complexe: comment saisir les principaux résultats du Partenariat Med; et comment mesurer l'impact sur le terrain. La mesure de la réduction du stress environnemental et de toute amélioration de l'état écologique exigerait un financement et une coordination et il serait nécessaire de voir comment les partenaires pourraient travailler

ensemble pour collecter les données et informations nécessaires afin d'aider à mesurer les changements qualitatifs du milieu méditerranéen, conformément aux indicateurs établis sur la base du PAS MED, du PAS BIO et du BDT.

Rapport sur le cofinancement du Projet

95. M. Petridis a présenté le modèle qui servirait à consigner les contributions en espèces et en nature du cofinancement du Partenariat Med. Il a rappelé que les informations nécessaires devraient être communiquées dans un délai d'un mois suivant la période couverte par le rapport sur l'exécution du Projet, à savoir la fin juillet de chaque année. Les données devaient saisir ce qui avait été entrepris au regard des engagements pris. À cet effet, deux colonnes étaient utilisées, l'une pour les contributions prévues et l'autre pour celles effectivement versées. Pour faciliter le processus de suivi du versement des contributions de cofinancement, il a indiqué que la PMU était prête à élaborer, en collaboration avec les agences de coexécution, un outil permettant de suivre toutes les contributions reçues en nature. Il a indiqué que les partenaires seraient chargés de faire rapport sur les contributions de cofinancement reçues par les pays en étroite collaboration avec les Points focaux nationaux.

Présentation du site web du Projet

96. Le représentant de l'INFO/RAC a présenté le site web qui était en préparation pour le Partenariat Med et qui serait lancé en avril 2010. Il a décrit la barre de navigation, qui comprenait des sections sur les partenaires, les documents, les ensembles de données et les multimédias. Les principales sections, ou domaines d'activité, du site web se trouveraient sous les intitulés suivants: gestion intégrée de l'eau et des aquifères; GIZC; biodiversité marine et côtière; pêche durable; et pollution d'origine terrestre. Au début, il y aurait davantage de textes en anglais, puis les textes en arabe, français et italien augmenteraient progressivement. Des parties du site web, y compris une section You Tube, seraient complètement ouvertes, permettant à tout acteur concerné d'afficher textes et autres documents et de participer activement à la diffusion de l'information. D'autres parties seraient plus réglementées, la possibilité d'afficher des informations étant restreinte à certains utilisateurs. Il y aurait un espace réservé à la presse, à l'usage exclusif des médias. Le logiciel utilisé serait de source ouverte et par conséquent mis à disposition de la collectivité. L'une des fonctions du site web consisterait à diffuser des documents et supports à utiliser pour la formation, ce qui faciliterait à son tour la réplication de bonnes pratiques. En conclusion, M. Petridis a rappelé que la collaboration de tous les partenaires s'imposait pour faire en sorte que tous les documents pertinents soient disponibles sur le site web.

Dates et lieux de la prochaine réunion de coordination et de la réunion du Comité directeur

97. M. Trumbic a indiqué que la prochaine réunion de coordination associant les agences de coexécution se tiendrait dans le courant septembre 2010. En vue de réduire les coûts, l'on comptait pouvoir l'adosser à la réunion du Comité exécutif de coordination du PAM, probablement en dehors d'Athènes. L'on envisageait de tenir la prochaine réunion du Comité directeur aux alentours de la première semaine de décembre 2010. M. Trumbic a accueilli avec gratitude l'offre de la République arabe syrienne d'accueillir la réunion.

Interventions finales

98. Le représentant de la Tunisie a présenté les actions entreprises dans son pays dans un but d'adaptation au changement climatique. Les scénarios envisagés prévoyaient une élévation des niveaux de la mer, laquelle, selon les projections les plus extrêmes pourrait atteindre 2,5 mètres au cours du siècle prochain, ainsi qu'une hausse des températures et un forte baisse des précipitations. Un certain nombre d'études avaient été menées pour déterminer les impacts du changement climatique dans divers domaines, notamment la santé et l'agriculture. Certains de ses principaux impacts recensés comportaient: une forte baisse des précipitations au sud du pays, qui risquait d'entraîner des sécheresses et des conflits d'utilisation des ressources en eau; les structures portuaires existantes ne seraient plus utilisables; des difficultés surgiraient dans le drainage des eaux; certaines zones risquaient d'être submergées; la ligne de côte pourrait reculer; et les aquifères côtiers seraient exposés à une salinisation. Une stratégie nationale avait donc été élaborée pour l'adaptation au changement climatique afin de veiller à la prise en compte des nécessaires mesures d'adaptation dans la planification nationale des divers secteurs atteints. Une étude était aussi en cours de réalisation sur les éventuelles révisions qu'appellerait la législation nationale. L'objectif général était de passer d'une gestion de crise à une gestion des risques correspondants, avec des mesures prises dans toute une série de domaines importants: surveillance continue; adaptation dans les zones basses; mesures d'adaptation pour combattre l'érosion du littoral; réalimentation artificielle des nappes aquifères; adaptation des infrastructures, en particulier des installations d'assainissement; rehaussement et renforcement des infrastructures portuaires. Il avait été réalisé des projections des pertes potentielles dues aux impacts du changement climatique. Les secteurs qui seraient les plus affectés étaient le tourisme, avec une réduction possible de 5% du volume d'activité, et de l'agriculture où le recul pourrait atteindre 2 pour cent. L'on estimait que les mesures d'adaptation coûteraient environ 40 pour cent des pertes projetées, l'adaptation des zones basses étant l'élément le plus coûteux. En conclusion, certaines activités pilotes étaient déjà en cours, notamment la réalimentation d'un aquifère et la remise en état de plages de Sousse et de Djerba.

99. Le représentant du Maroc, s'exprimant en sa qualité de Président du Bureau des Parties contractantes, s'est félicité de l'appui au Partenariat Med qui s'était exprimé. L'esprit de coopération et le sentiment de solidarité qui s'étaient manifestés étaient de bon augure pour la protection de la mer Méditerranée. Pour être en mesure de prendre toutes les mesures nécessaires, il était d'abord essentiel d'avoir une vision commune de la véritable situation de la région. Son pays était pour sa part déterminé à faire face à l'urgence de la situation environnementale et climatique par l'élaboration et l'adoption d'une Charte nationale de l'environnement. En conclusion, il a félicité le Secrétariat pour le travail réalisé en vue de préparer les documents et, une fois de plus, il a remercié le Gouvernement et le peuple du Monténégro d'avoir accueilli la réunion.

100. La Coordinatrice adjointe du PAM, dans ses conclusions, a salué le succès de la réunion du Comité directeur et a pris acte de son adoption du plan de travail et du budget pour l'année en cours, avec les modifications proposées. Elle s'est dite convaincue que des avancées majeures avaient été réalisées pour accroître la transparence du Partenariat Med avec la réception et l'inclusion dans le Rapport de démarrage des contributions des divers partenaires associés au projet. Elle a remercié les partenaires d'avoir mis en commun leurs informations pertinentes. Eu égard à la complexité du projet et au nombre de partenaires impliqués, la coordination était absolument indispensable pour que les actions entreprises soient efficaces et, à cet égard, une lourde responsabilité incombait à la PMU. Par ailleurs, il convenait encore de clarifier les relations avec des initiatives complémentaires de la région, notamment

celles du Programme "Med durable" de la Banque mondiale et de l'Initiative Horizon 2020 de l'Union européenne. Compte tenu du souhait exprimé par de nombreux pays de participer aux projets de démonstration, elle a réaffirmé la nécessité de flexibilité afin d'ajouter de nouvelles activités au projet et elle a exhorté tous ceux qui étaient associés au Projet de s'employer à rechercher un financement complémentaire pour ces activités. En raison du long délai qui s'était écoulé depuis l'approbation du projet, l'on avait craint, entre autres, que n'ait faibli le degré d'appropriation par les pays des activités concernées. Mais ces craintes avaient été dissipées par l'enthousiasme manifesté par tous les participants au présent Comité directeur.

Conclusions et recommandations

101. Le Comité directeur a examiné un relevé de décisions et recommandations établi par le Secrétariat, et il l'a adopté avec les modifications nécessaires. Le texte complet des décisions et recommandations est reproduit à l'**annexe III** du présent rapport.

Clôture de la réunion

102. Après l'échange des civilités d'usage, la clôture de la réunion a été prononcée le vendredi 19 février 2010 à 16 heures.

ANNEX I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

Countries

<p>ALBANIA ALBANIE</p>	<p>Ms Elkida Sinani Head of Integration and Projects Tel: +35542225101 E-mail: esinani@moe.gov.al</p> <p>Mr Redi Baduni Director of Environment Protection Email: rbaduni@moe.gov.al Albanian Ministry of Environment, Forestry and Water Administration Rr e Duresit n 27 Tirana, Albania</p>
<p>ALGERIA ALGERIE</p>	<p>Ms Samira Natéche, Sous Directrice de la Préservation du Littoral, du Milieu Marin et des Zones Humides Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme Rue de 4 Cannons Algiers, Algeria Tel : +213 21 432875 Fax : +213 21 432875 E-mail: natechesamira@yahoo.fr</p>
<p>BOSNIA AND HERZEGOVINA BOSNIE HERZEGOVINE</p>	<p>Mr Senad Oprasic Head, Department for Environment Protection Ministry of Foreign Trade and Economic Relations Musala 9 71000 Sarajevo, Bosnia & Herzegovina Tel: +387 33 552365 Fax: +387 33 445911 E-mail: senadoprasic@yahoo.com senad.oprasic@mvteo.gov.ba</p>
<p>CROATIA CROATIE</p>	<p>Ms Nevia Kruzic Head of Department for Sea Protection Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and Construction Division of Environmental Protection Uzarska Ulica 2/I 51000 Rijeka, Croatia Tel: +385 51 213499 Fax: +385 51 214324</p>

	<p>E-mail: nevia.kruzic@mzopu.hr</p> <p>Ms Marija Vizner Adviser of the General Manager's Office Croatian Waters Ulica grada Vukovara 220 10000 Zagreb, Croatia Tel: +385 1 63 07 620 Fax: +385 16307657 E-mail : marija.vizner@voda.hr</p>
<p>EGYPT EGYPTE</p>	<p>H. E. Mawaheb Abou-El Azm Deputy Minister Ministry of State for Environmental Affairs Chief Executive Officer Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) 30 Misr-helwan Agriculture Road, Maadi Cairo 11728, Egypt Tel : +202 5256445 Fax :+202 25256454 E-mail : mawaheb@eeaa.gov.eg</p> <p>Ms Heba Sharawy Director of International Organization Department Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) 30 Misr-helwan Agriculture Road, Maadi Cairo 11728, Egypt Tel: +202 25256452 Fax: +202 25266016 E-mail: Heba_shrawy@yahoo.com</p>
<p>ITALY ITALIE</p>	<p>Ms Federica Sprovieri Adviser Italian Ministry for the Environment, Land and Sea Department for Sustainable Development, Climate Change and Energy Tel: +39.06.5722 8183 Email: Sprovieri.federica@minambiente.it</p> <p>Ms Monica Alessandra Bonfanti Coordinator of Task Force for Central Eastern Europe in Montenegro Department for Sustainable Development, Climate Change and Energy Tel : +382 20 20 51 00 Fax: +382 20 20 52 00 Mobile: +39 3358142571</p>

	<p>Email: bonfanti.monica@minambiente.it bonfantimonica.first@gmail.it Via C. Colombo 174 00147 Rome, Italy</p>
LEBANON LIBAN	<p>Ms Lara Samaha Head of Department Department of Natural Wealth Ministry of Environment Tel: +961 1 976 555 Fax: +961 1 976530 E-mail: l.samaha@moe.gov.lb</p>
LIBYA LIBYE	<p>Mr Nuri Almezughi Director of Technical Cooperation Office Environment General Authority Tripoli 00218, Libya Tel: +218 21 487 21 88 Fax: +218 21 4872188 E-mail : almezughi@yahoo.com</p>
MALTA MALTE	<p>Mr Sergei Golovkin, Manager International Projects Team EU & Multilateral Affairs Unit Malta Environment and Planning Authority Hexagon House, Spencer Hill, Marsa, MS 1000, PO Box 200, Malta Tel : +356 22907305 Fax : +356 22902295 E-mail : Sergei.golovkin@mepa.org.mt</p>

<p>MONTENEGRO MONTENEGRO</p>	<p>H. E. Branimir Gvozdenovic Minister</p> <p>Ms Jelena Knezevic Advisor to Minister Tel: +38220228516 Fax: +382 20 228512 E-mail: Jelena.knezevic@gov.me</p> <p>Ministry of Spatial Planning and Environment Rimski trg 46 Podgorica 20000, Montenegro</p> <p>Ms Aleksandra Ivanovic Head of Sustainable Development Department P.E. for Coastal Zone Management Tel : +38233452709 Fax : +382 33 452 685 E-mail : Aleksandra.ivanovic@morskodobro.com</p>
<p>MOROCCO MAROC</p>	<p>Mr Azzeddine Daaif Administrateur en charge du dossier FEM Departement de l'Environnement / Secretariat d'etat charge de l'Eau et de l'Environnement 9 Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Riad-Rabat Rabat 10100, Maroc Tel: +212 05 37576638 Fax : +212 05 37570648 E-mail : Daaif_azdine@yahoo.fr</p>
<p>SYRIA SYRIE</p>	<p>H. E. Imad Hassoun Deputy Minister Ministry of Local Administration and Environment, Damascus, Syria Tel: +963 11 2319167 Mob:+963 944 78 53 50 Fax: +963 113335645 Email : imadh@gmx.net</p> <p>Mr Hasan Morjan Director Ministry of State for Environment affairs, Directorate of environment of Tartous Syria Tel: +963 43 321916 E-mail: Hassan8855@yahoo.com</p>

TUNISIA	<p>Mr Mohamed Ali Ben Temessek, Chef de service a la direction Générale de l'Environnement et de la Qualite de la Vie Direction Générale Environnement et Qualité de Vie Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Centre Urbain Nord, Batiment I.C.F. B.P. 1080 Tunis, Tunisie Tel: +216 70 728644 Fax: +216 70 728 655 E-mail : mtemessek@yahoo.fr</p>
TUNISIE	<p>Mr Habib Ben Moussa Directeur Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Agence de Protection et d'Amenagement du Littoral 2, Rue Mohamed Rachid Ridha, Belvedere B.P. 280 2045 Tunis, Tunisie Tel : +216 71840177 Fax: +216 71 848 660 E-mail : h.bmoussa@apal.nat.tn</p>
TURKEY TURQUIE	<p>Mr Emrah Manap Biologist Ministry of Environment and Forestry Environmental Agency for Special Areas Alpaslan Turkes Caddesi 31.Sok 10 No'Lubina 06510 Bestepe/Yenimahalle Ankara 06510, Turkey Tel: +90 3122221234 Fax: +90 3122222661 E-mail: emrah.manap@gmail.com</p> <p>Mr Veysel Aslan Head of Marine and Coastal Management Department General Directorate of Environmental Management Ministry of Environment and Forestry Dış İlişkiler ve AB Dairesi Başkanlığı, Çevre ve Orman Bakanlığı, Söğütözü Cad. No :14/E Beştepe Ankara, Turkey Tel : +903122076678 Fax : +902076695 E-mail: vaslan@cevreormn.gov.tr</p> <p>Ms Rahime Polat Deputy Expert Foreign Relations & EU Department Ministry of Environment and Forestry</p>

Dış İlişkiler ve AB Dairesi Başkanlığı, Çevre ve Orman
Bakanlığı, Söğütözü Cad. No :14/E Beştepe
Ankara, Turkey
Tel: +90 312 207 54 46
Fax: +90 312 207 54 54
E-mail: rpolat@cevreorman.gov.tr

Observers

IW LEARN	<p>Mr. Mish Hamid Project Officer (Acting Manager) UNDP/UNOPS (the GEF IW LEARN project) Grosslingova 35 Bratislava, Slovakia Tel:+ 421 2 59337168 E-mail: mish@iwlearn.org</p>
CDL-CONSERVATOIRE DU LITTORAL	<p>Mr. Fabrice Bernard Délégué Europe et International Conservatoire Du Littoral Aix en Provence 13100, France Tel : +33 4 42 91 28 35 Fax : +33 4 42 91 64 11 E-mail: F.Bernard@conservatoire-du-littoral.fr</p>
SECRETARIAT OF ACCOBAMS	<p>Ms Marie Christine Grillo Executive Secretary 2, Terrasses de Fontvieille, Monaco Tel:+377 98 98 80 10/2078, Mob:+33 6 80 86 75 44, E-mail: mcgrillo@accobams.net</p>
UNDP TURKEY	<p>Mr Harun Guclusoy Project Manager UNDP Turkey c/o OCKKB, Alparslan Türkes Cad. 10 No'lu Hizmet Binasi, Bestepe, Yeni Mahalle Ankara 06510, Turkey Tel: +90 312 222 1234 / Ext 342 E-mail : harun.guclusoy@undp.org</p>
HORIZON 2020 CAPACITY BUILDING/MEDITERRANEAN ENVIRONMENT PROGRAMME	<p>Mr Michael Scullos Team Leader E-mail : scullos@mio-ecsde.org</p> <p>Mr Emad Adly Deputy Team Leader E-mail : e.adly@raednetwork.org</p> <hr/>

Executing Partners and PMU

**UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR
THE MEDITERRANEAN
ACTION PLAN**

**PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

Ms. Maria Luisa Silva Mejias

MAP Officer in Charge and Deputy Coordinator

Tel: +30 210 7273126

Fax: +30 210 7253196/7

E-mail: maria.luisa.silva@unepmap.gr

Mr. Ivica Trumbic

Project Manager

UNEP/MAP GEF Strategic Partnership for

The Mediterranean Sea Large Marine Ecosystem (PMU)

Tel: +30 210 7273102

Fax: +30 210 7253196-7

E-mail: ivica.trumbic@unepmap.gr

Ms. Virginie Hart

Marine and Coastal Expert,

UNEP/MAP GEF Strategic Partnership for

The Mediterranean Sea Large Marine Ecosystem (PMU)

Tel: +30 210 7273122

Fax: +30 210 7253196-7

E-mail: virginie.hart@unepmap.gr

Mr. Giorgos Petridis

Administrative Assistant

UNEP/MAP GEF Strategic Partnership for

The Mediterranean Sea Large Marine Ecosystem (PMU)

Tel: +30 210 7273125

Fax: +30 210 7253196-7

E-mail: giorgos.petridis@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator

Tel: +30 210 72 73 106

E-mail: fscivili@unepmap.gr

Mr Fouad Abousamra

MED POL Programme Officer

Tel: +30 210 72 73 116

E-mail: fouad@unepmap.gr

UNEP/MAP, 48, Vassileos Konstantinou Avenue
11635 Athens, Greece

<p>THE WORLD BANK</p> <p>BANQUE MONDIALE</p>	<p>Mr. Andrea Merla Advisor, World Bank E-mail: merla.andrea@gmail.com</p> <p>Ms. Amy Evans Advisor, World Bank Europe and Central Asia E-mail: Aevans1@worldbank.org</p> <p>Ms. Tracy Hart Senior Environment Specialist E-mail: Thart@worldbank.org</p> <p>Mr. Guillaume Meyssonier Junior Program Officer Environment Department Email: gmeyssonier@worldbank.org</p> <p>The World Bank, MSN H5-503 922 244 Str NW Washington</p>
<p>UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION INTERNATIONAL HYDROLOGICAL PROGRAMME (UNESCO IHP)</p> <p>ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE PROGRAMME HYDROLOGIQUE INTERNATIONAL</p>	<p>Mr. Holger Treidel Assistant Programme Specialist Tel: +33 1 4568 3943 E-mail: h.treidel@unesco.org</p> <p>Mr. Bo Appelgren UNESCO-IHP Senior Consultant E-mail: appelgrenbo@gmail.com</p> <p>Mr. Francesco Rizzo Programme Specialist E-mail: f.rizzo@unesco.org</p> <p>International Hydrological Programme UNESCO - Division of Water Sciences 1, rue Miollis 75732 Paris Cedex 15, France</p>

<p>UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)</p> <p>L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPMENT INDUSTRIEL</p>	<p>Ms. Roberta De Palma Chief Technical Advisor Cell. (IT): +39 339 8547 882 E-mail: roberta.depalma@exima.dk</p> <p>Water Management Unit Environmental Management Branch Programme Development and Technical Cooperation</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (RAC/SPA)</p> <p>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)</p>	<p>Mr. Abderrahmen Gannoun Director E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org</p> <p>Mr. Daniel Cebrian Menchero Marine Biology Expert SAP BIO Programme Officer E-mail: daniel.cebrian@rac-spa.org</p> <p>B.P. 337 1080 Tunis Cedex, Tunisie Tel: + 216 71 206 649 / + 216 71 206 485 Fax: + 216 71 206 490</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)</p> <p>CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)</p>	<p>Mr. Marko Prem Director a.i. E-mail: marko.prem@ppa.htnet.hr</p> <p>Ms. Daria Povh Skugor Environmental Economist Email: daria.povh@ppa.t-com.hr Kraj Sv. Ivana 11, P.O. Box 576 21000 Split, Croatia Tel: +385 21 340 470 Fax: +385 21 340490</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION</p> <p>CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR UNE PRODUCTION PROPRE</p>	<p>Mr. Alfred Vara SCP Programme & GEF Project Manager Email: avara@cprac.org</p> <p>Ms. Vanessa Rodriguez Specialist E-mail: vrodriquez@cprac.org</p> <p>C/ Dr. Roux, 80 08017 Barcelona – Spain Tel:+34 93 553 8790 Fax. +34 93 553 87 95</p>

<p>GLOBAL WATER PARTNERSHIP MEDITERRANEAN (GWP-MED)</p>	<p>Mr. Vangelis Constantianos Executive Secretary (GWP-Med) E-mail: vangelis@gwpmed.org</p> <p>Mr. Dimitris Faloutsos Programme Officer (GWP-Med) E-mail: dimitris@gwpmed.org</p> <p>12 Kyrristou str. 105 56 Athens , Greece T: +30210-3247490, -3247267 F: +30210-3317127</p>
<p>WWF MEDPO</p>	<p>Mr. Paolo Lombardi Director E-mail: plombardi@wwfmedpo.org</p> <p>Ms. Giovanna Agostinelli Marine Unit Administrator Email: gagostinelli@wwfmedpo.org</p> <p>Ms. Catherine Piante Interim MedPAN South project manager E-mail: cpiante@wwf.fr</p> <p>Via Pò, 25/c 00198 Rome, Italy Tel: + 39 06 84497381 Fax: + 39 06 8413866</p>
<p>INFO/RAC</p>	<p>Mr. Claudio Maricchiolo Head E-mail: claudio.maricchiolo@isprambiente.it</p> <p>Ms. Astrid Raudner E-mail : astrid.raudner@isprambiente</p> <p>Ms. Stefania Fusani Email : stefania.fusani@isprambiente.it</p> <p>Mr. Arthur Pasquale E-mail : arthur.pasquale@isprambiente.it</p> <p>INFO-RAC (ISPRA – Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale) Via Vitaliano Brancati 48 00144 Rome, Italy Tel: +39 06 5007 2177 Fax:+39 06 5007 2221</p>

<p>MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)</p>	<p>Ms. Anastasia Roniotes Head Officer E-mail : roniotes@mio-ecsde.org</p> <p>Ms. Thomi Vlahogianni Programme Officer E-mail : vlachogianni@mio-ecsde.org</p> <p>12, Kyrristou str, 105 56 Athens, Greece Tel: +30 210-3247490, -3247267 Fax: +30 210-3317127</p>
<p>FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS/ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</p>	<p>Mr. Kyriakos Kourkouliotis Programme Officer, FAO Fisheries Management and Conservation Service (FIMF) Fisheries and Aquaculture Department Tel: +39 06 57053715 E-mail: kyriakos.Kourkouliotis@fao.org Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italy</p>
<p>UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME DIVISION OF GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY COORDINATION (DGEF)</p> <p>PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT DIVISION DE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (DFEM)</p>	<p>Ms. Kelly West Task Manager International Waters Division of GEF Coordination United Nations Environment Programme Tel: +254 20 762 4147 E-mail : kelly.west@unep.org P.O. Box 30552-00100 Nairobi, Kenya</p>

ANNEX II

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1er Jour: mercredi, 17 février 2010

- 09:00 - 09:30 Enregistrement des participants
- 09:30 - 09:45 Ouverture de la réunion
- 09:45 - 10:00 Élection du Bureau
- 10:00 - 10:15 Adoption de l'ordre du jour
- 10:15 - 10:30 Introduction à la réunion : objectifs, structure de la réunion, méthodologie de travail, résultats attendus
- 10:30 - 11:00 Brève présentation du projet et statut de sa mise en œuvre
- 11:00 - 11:30 Pause café
- 11:30 - 13:00 Interventions des pays
- 13:00 - 14:30 Pause déjeuner
- 14:30 - 14:45 Introduction au projet de rapport de démarrage et résultats
- 14:45 - 15:15 Initiatives encourageantes dans la région Méditerranéenne
- 15:15 - 16:00 Le programme «durable Med» ses rapports avec le Partenariat Stratégique
- 16:00 - 16:15 Pause café
- 16:15 - 18:00 Présentation des activités/révision par les partenaires du projet: Activités, plan de travail général (y compris le 1er plan de travail détaillé) et budget général (y compris le 1er budget détaillé), discussions
- 18:00 Présentation Vidéo du Partenariat Stratégique

2ème Jour: Jeudi 18 février 2010

- 09:00 - 11:00 Présentation des activités/examen par les partenaires du projet (suite)
- 11:00 - 11:30 Pause café
- 11:30 - 13:00 Présentation des activités/examen par les partenaires du projet (suite)
- 13:00 - 14:30 Pause déjeuner
- 14:30 - 15:00 Coordination des actions entre la composante régionale et le fond d'investissement/Durable Med

15:00 - 16:00 Rôles, fonctions et responsabilités des parties prenantes du projet et les points focaux nationaux du projet

16:00 - 16:15 Pause café

16:15 - 17:00 Surveillance et Plan d'évaluation Monitoring & Evaluation Plan

17:00 - 17:30 Rapport du cofinancement du projet

17:30 - 17:45 Présentation du site internet du projet

17:45 - 18:00 Date et lieu des réunions PSCS et PSGS et questions diverses

18:00 - 18:30 Conclusions et recommandations

3ème jour: vendredi 19 février 2010

9:00 - 13:00 Excursion à Kotor
Préparation du rapport de la réunion

13:00 - 14:00 Pause déjeuner

14:00 - 16:00 Adoption du rapport

16:00 Clôture de la réunion

ANNEXE III

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER DE DÉMARRAGE /PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PARTENARIAT MED

L'Atelier de démarrage/Première réunion du Comité directeur du Partenariat MED, tenu à Budva (Monténégro) du 17 au 19 février 2010, saluant les efforts faits par le PAM/PNUE et tous les partenaires d'exécution au cours de la phase de démarrage, a émis les décisions et recommandations ci-après:

1. *Prend note* de la proposition d'utiliser l'appellation "Partenariat Med", comme formule abrégée de "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée", ce qui rendra le Partenariat nettement reconnaissable et mieux distinguable au plan régional.
2. *Prend note avec satisfaction* du projet de Rapport de démarrage qui expose en détail les motivations de la révision des activités du Projet dans le but de mieux parvenir aux résultats et objectifs du Partenariat Med, en particulier de sa Composante régionale.
3. *Reconnaît* la nature innovante du Partenariat Med pour mener des actions conjointes selon une approche coordonnée, et les défis auxquels le Partenariat est confronté pour coordonner un projet aussi vaste et complexe.
4. *Tient compte* de l'intérêt manifesté par Malte d'être davantage impliquée dans le Partenariat Med grâce à une participation suivie aux réunions du Comité directeur et à l'échange des meilleures pratiques et techniques.
5. *Salue* les efforts entrepris jusqu'ici par le PAM/PNUE pour la coordination du Partenariat Med ainsi que par tous les partenaires d'exécution pour sa mise en œuvre à ce jour.
6. *Accueille avec satisfaction* le nouveau projet du PAM/PNUE sur la variabilité climatique en Méditerranée, dont le financement a été approuvé par le FEM, en tant que complément au Partenariat Med.
7. *Souligne* l'importance de l'évaluation des parties prenantes comme base à une exécution concluante des activités de communication et de réplication.
8. *Recommande* que l'Unité de gestion de projet du PAM/PNUE se concerte avec les pays participants pour la finalisation des accords concernant les Points focaux/Coordonnateurs nationaux.
9. *Recommande* que les autres organisations et projets pertinents (tels qu'ACCOBAMS et IW-LEARN) continuent à être invités à participer aux réunions du Comité directeur et reçoivent les projets de plans de travail annuels en sorte que puissent être assurés les synergies potentielles et l'échange des meilleures pratiques.
10. *Recommande* que la relation entre le Partenariat Med, Horizon 2020 et le Programme "Med durable" soit mieux explicitée.

11. *Demande* que le PAM/PNUE et tous les partenaires d'exécution finalisent le projet de Rapport de démarrage en tenant compte de toutes les observations et recommandations formulées par le Comité directeur.
12. *Demande* que le PAM/PNUE et tous les partenaires d'exécution recherchent des solutions et/ou un financement supplémentaire potentiel pour répondre à la requête des pays désireux de participer aux projets ou activités de démonstration, qu'il n'était pas prévu de mener chez eux à l'origine, et traiter la question de l'adaptation au changement climatique.
13. *Demande* que les informations détaillées concernant les projets du Fonds d'investissement géré par la Banque mondiale ainsi que les projets de démonstration de la Composante régionale soient clairement présentées et mises à la disposition du public.
14. *Demande* que le PAM/PNUE et les partenaires d'exécution fournissent de plus amples renseignements sur les activités exécutées dans chaque pays participant.
15. *Demande* que les documents importants du Partenariat Med soient traduits en arabe et en français.
16. *Demande* que les pays participants qui n'ont pas encore désigné les Points focaux/Coordonnateurs nationaux du Projet le fassent sans plus tarder.
17. *Convient* que le PAM/PNUE devra adresser une demande à la DGEF/PNUE, en tant qu'Organisme de mise en œuvre, d'approuver une prorogation d'une année et sans frais du Projet, jusqu'en août 2014.
18. *Adopte* le plan de travail global, avec son budget, de la Composante régionale du Partenariat Med, en tenant dûment compte des recommandations formulées par le Comité directeur.
19. *Adopte* le plan de travail détaillé, avec son budget, pour 2010, de la Composante régionale du Partenariat Med, et appelle à mettre en œuvre le plan de travail en tenant dûment compte des recommandations formulées par le Comité directeur